

Novembre 2014

rtager Animer
Accomp
Agir Proj
conseiller

AudaB
Agence d'urbanisme
agglomération de Besançon



SCoT de l'agglomération bisontine

Diagnostic territorial du Val Marnaysien



Sommaire

Préambule.....	3
Le Val Marnaysien : Quelques repères pour bien appréhender le territoire.....	4
Structure démographique et tendance résidentielle	10
Dynamiques économiques.....	23
Equipements, commerces et services	30
Consommation foncière et planification	34
Cadre de vie et paysage	37
Espaces naturels	44
Ressource en eau potable.....	52
Energie.....	54
Synthèse du diagnostic, enjeux du Val Marnaysien et incidences avec le SCoT.....	59

Le Val Marnaysien : Quelques repères pour bien appréhender le territoire

1 - Les fondements du Val Marnaysien : un territoire qui repose sur...

✚ ... un paysage institutionnel : la communauté de communes du Val Marnaysien (CCVM)

La Communauté de communes du Val Marnaysien est née le 1^{er} Janvier 2014 d'une fusion de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ognon (CCVO) et de la Communauté de communes des Rives de l'Ognon (CCRO).

30 communes sont regroupées au sein de cette nouvelle entité territoriale qui représentent 9 716 habitants répartis sur les communes suivantes : Avriigny-Virey, Bay, Beaumotte-lès-Pin, Bonboillon, Brussey, Burgille, Chambornay-lès-Pin, Chenevrey-et-Morogne, Chevigney-sur-l'ognon, Courchapon, Courcuire, Cult, Cugney, Emagny, Franey, Gezier-et-Fontenelay, Hugier, Jallerange, Lavernay, Le Mouterot, Marnay, Moncley, Pin, Placey, Recologne, Ruffey-le-Chateau, Sauvagny, Sornay, Tromarey, Vregille.

Cette nouvelle intercommunalité repose sur deux départements : la Haute-Saône et le Doubs.

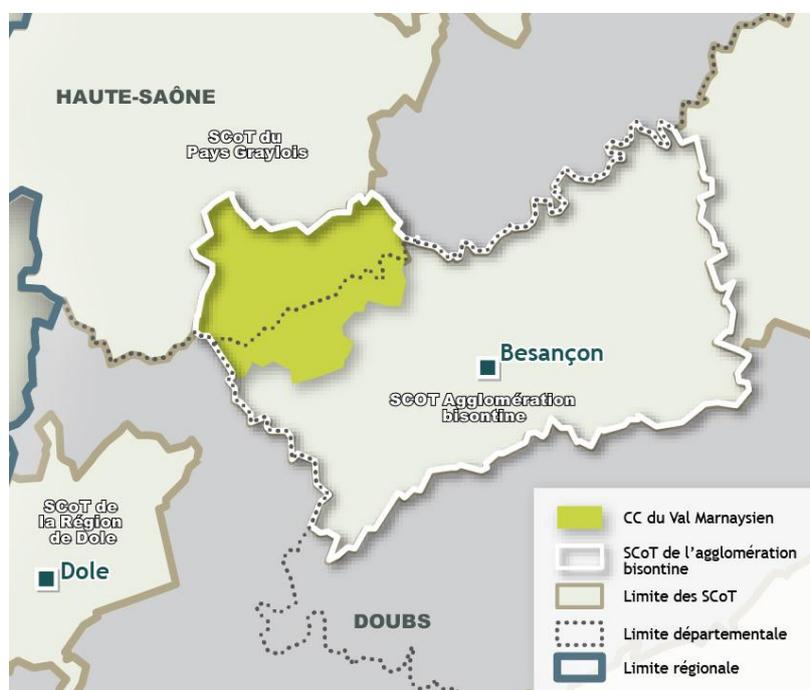


Figure 2 : Paysage institutionnel autour de la CCVM
(sources : DGCL 2014, Insee 2010, DREAL FC 2013)

La CCVM met en œuvre des actions et politiques qui s'appuient sur des compétences obligatoires et optionnelles :

- **Aménagement de l'espace et action de développement économique** : aménagement d'une zone à vocation "industrielle" de 10 hectares et d'une zone à vocation "artisanale" de 11 hectares ;
- **Protection et mise en valeur de l'environnement** : gestion des ordures ménagères, mise en place du tri sélectif en porte à porte et opération de compostage individuel ;
- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire** : gestion des écoles, gestion d'un multi-accueil intercommunal de 30 places et d'une micro-crèche de 10 places pour les enfants de 10 semaines à 3 ans et gestion des activités périscolaires et extrascolaires pour les enfants de 3 à 17 ans.

+ ...trois unités paysagères

Le Val Marnaysien, territoire à l'interface des contreforts du massif du Jura et des plaines agricoles de Haute-Saône, recouvre trois unités paysagères qui, du nord au sud, cadrent le développement du territoire et déterminent l'occupation du sol :

- **Les plateaux Calcaires Centraux** : ces vastes plateaux se caractérisent par de nombreux replis et vallons, dont les variations du relief privilégient soit l'exploitation forestière soit l'agriculture. Ces plateaux recouvrent ainsi une vaste partie du nord du Val Marnaysien et se caractérisent également par l'existence de vallées secondaires à l'Ognon.
- **La vallée de l'Ognon** : cette unité est strictement calée dans la cuvette topographique de la vallée. Les cultures occupent une large part de l'ensemble, notamment les cultures prairiales.
- **Les avant-Monts** : le trait dominant de cet ensemble est un réseau de collines, dit « les avant-monts ». L'occupation du sol y est aléatoirement guidée : les bois tendent à occuper les parties hautes, tandis que la polyculture se situe pour l'essentiel dans les zones basses, au niveau des villages. Ces structures paysagères préfigurent le massif du Jura, au relief plus marqué vers Besançon.

Orientée sud-ouest / nord-est, la vallée de l'Ognon constitue l'axe paysager structurant du territoire, faisant le lien entre les parties agricoles au nord et au sud. Les zones les plus urbanisées se regroupent en grande partie le long de la vallée de l'Ognon. La RD15 et la ligne à grande vitesse (LGV) Rhin Rhône se sont également développées suivant l'axe de la vallée.

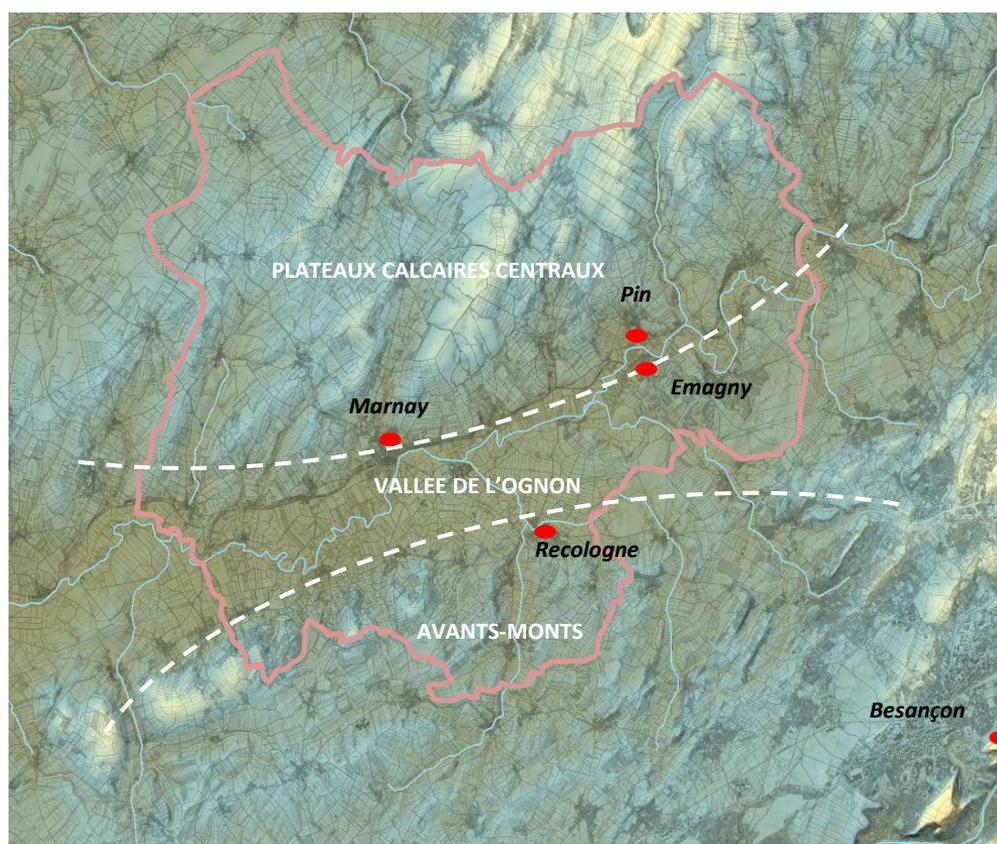


Figure 3 : Le territoire géographique du Val Marnaysien (source : Géoportail 2014)

Les paysages du Val Marnaysien sont majoritairement agricoles mais s'avèrent convoités par le développement de l'urbanisation.



Habitats anciens et récents (entrée nord de Marnay)



Entre Chenevrey-et-Morogne et Marnay

L'eau constitue une composante importante des paysages. Elle s'avère ainsi très présente en cœur de territoire le long de la vallée de l'Ognon (cours d'eau, zones humides...).



L'Ognon en aval de Marnay



Prairie humide au nord de Marnay

2 - L'organisation territoriale

✚ Marnay, le bourg-centre du Val Marnaysien

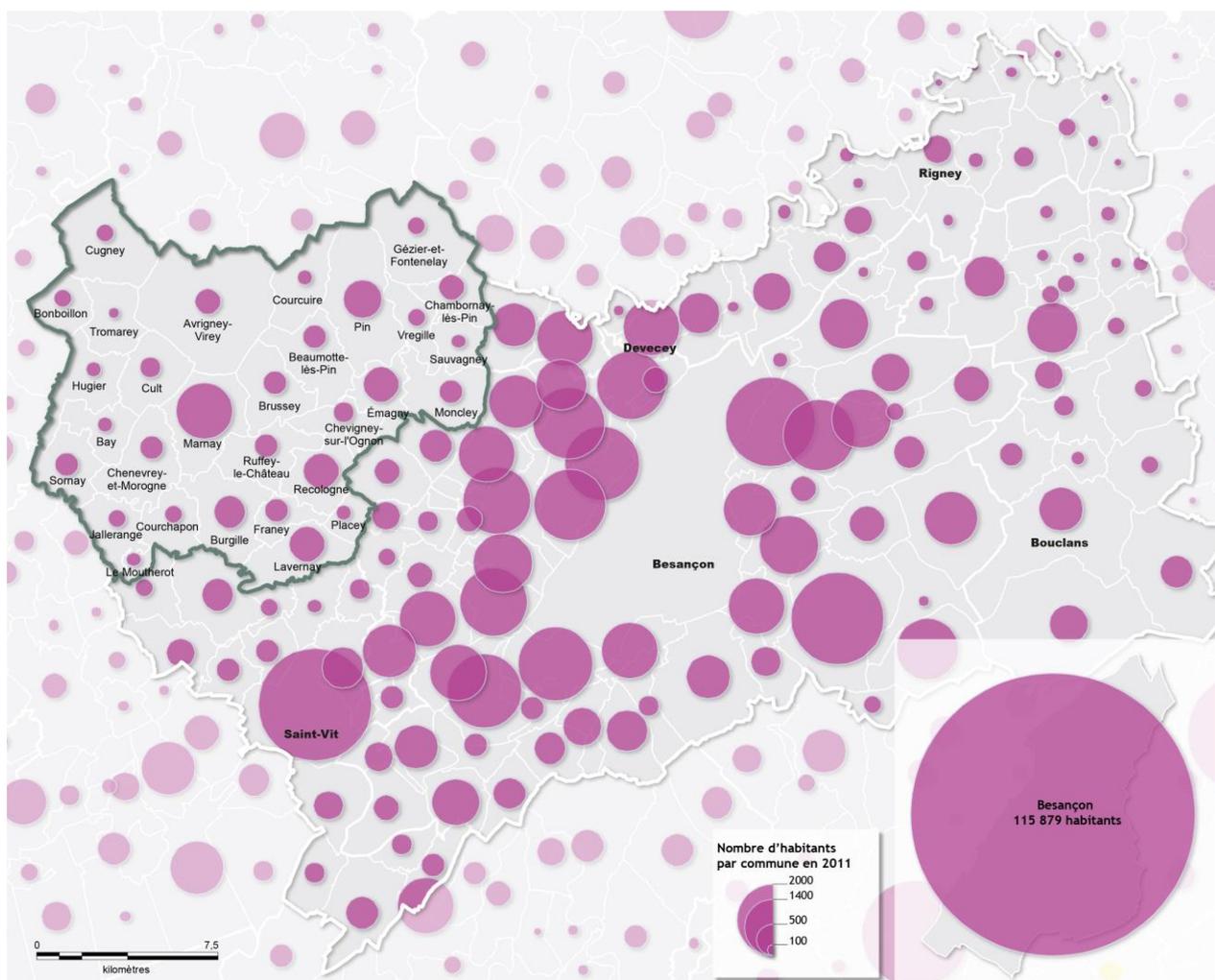


Figure 4 : Nombre d'habitants par commune dans le Val Marnaysien (source : Insee RP 2011)

Parmi les 30 communes du Val Marnaysien, Marnay, Pin, Emagny, Recologne, Lavernay et Burgille sont les communes les plus peuplées.

A dominante rurale, le territoire du Val Marnaysien, s'organise autour :

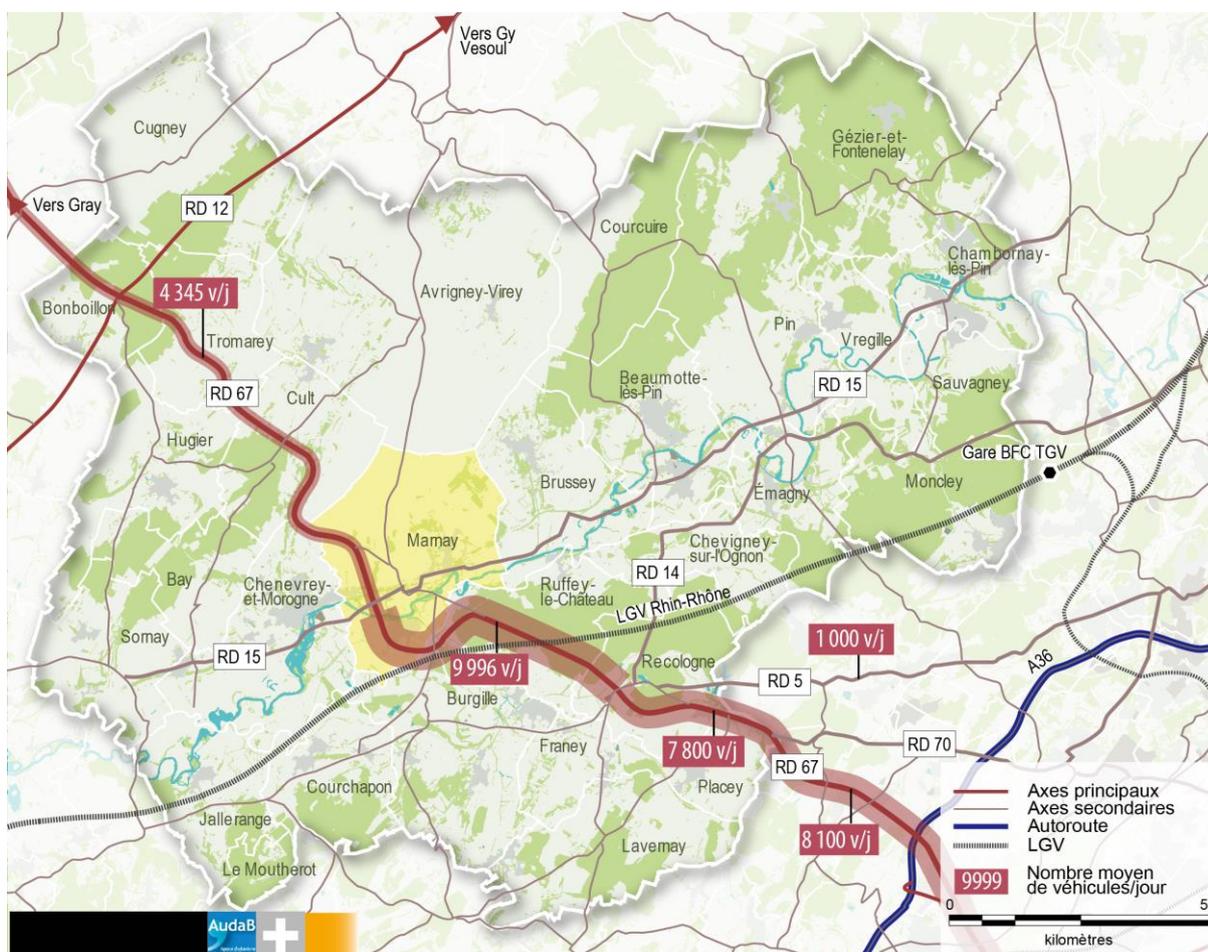
- de Marnay, un centre-bourg de par son poids démographique (1380 habitants), ses services, commerces et ses établissements générateurs d'emplois,
- des communes moyennes (autour de 500 habitants) qui, de par leurs services et équipements, assurent un rôle de « proximité » vis-à-vis des communes qui leurs sont proches : Pin et Emagny, Recologne, Lavernay sont les principales.
- de nombreuses petites communes au sein desquelles la population est inférieure à 300 habitants.

+ Une accessibilité exclusivement routière

Un axe de desserte structurant nord-ouest / sud-est traverse le territoire du Val Marnaysien : la RD67. Avec un trafic de près de 10 000 véhicules/jour à hauteur de la limite départementale Doubs/Haute-Saône, la RD67 est l'axe structurant du Val Marnaysien. Reliant Besançon à Gray en Haute-Saône, cet axe permet entre autres de rallier dans de bonnes conditions, la zone commerciale de Châteaufarine (Besançon) et l'autoroute A36 au niveau de Chemaudin.

La RD15, reliant Marnay à Cussey-sur-l'Ognon, permet l'accès à la gare TGV Besançon Franche-Comté en tangeant le territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon et de rejoindre également la zone commerciale et d'activités d'Ecole-Valentin.

Les autres axes jouent essentiellement un rôle de desserte locale. La RD459, ancienne route de Dijon, outre sa fonction de desserte locale, a aussi une fonction de transit et la RD14 joue essentiellement un rôle de desserte locale entre Recologne et Moncley.



La distance séparant Marnay / Gray et Marnay / Besançon est équivalente (environ 23 km), mais le temps de parcours en voiture pour relier Gray est légèrement inférieur (20 min en moyenne contre 25 min pour relier Besançon, hors congestion). Les pôles urbains de Dole et Vesoul sont accessibles, quant à eux, en 40 min environ.

Commune d'origine	Commune de destination	Temps de parcours moyen	Distance moyenne
Marnay	Besançon	25 min	23 km
Marnay	Gray	20 min	23 km
Marnay	Dole	38 min	40 km
Marnay	Vesoul	45 min	53 km

Figure 6 : Temps de parcours moyens et distances entre Marnay et les pôles urbains proches

Un territoire impacté par la LGV

A ce jour, le Val Marnaysien est dépourvu de toute infrastructure ferroviaire en fonction. L'ancienne ligne Besançon-Gray desservant Marnay n'est plus exploitée depuis plusieurs décennies et les voies ont été déposées.

Des réflexions quant au réaménagement de l'emprise ferroviaire en voie verte (comme c'est le cas pour une portion de plus de 20 km sur l'ancienne ligne Besançon-Vesoul) ont été menées par le Conseil général de Haute-Saône et une première portion de 7 km reliant Marnay à Pin a été réalisée fin 2013.

Le territoire est toutefois fortement impacté par la branche est du TGV Rhin-Rhône. Dix communes du Doubs sont concernées, à des degrés différents, par la traversée de l'infrastructure sur leur territoire. Les impacts fonciers et environnementaux (bruit, paysages, zones naturelles) d'un tel ouvrage, ont engendré des remembrements fonciers, des coupes et des compensations qui ont modifié l'image du territoire.

L'accès à la gare Besançon Franche Comté TGV se fait par les RD15 et RD14 (via Geneuille) en une vingtaine de minutes depuis Marnay.

Structure démographique et tendance résidentielle

1 - Evolution de la population

☒ Une évolution positive, sur un rythme moins soutenu que dans d'autres territoires

Le Val Marnaysien compte 9 716 habitants au 1er janvier 2011, soit une augmentation de 5,8% en 5 ans (2006-2011). Le Val Marnaysien et le Val Saint-Vitois ont connu une augmentation de population relativement faible sur cette période, par rapport aux autres EPCI du SCoT. Les populations des communautés de communes de la Dame Blanche et Bussière et de Vaîte-Aigremont ont augmenté respectivement de 7,2% et 7,4%. Le Val Marnaysien représente 4,6 % de la population du SCoT en 2011.

EPCI	Population 2006	Population 2011	Evolution 2006/2011	Poids dans le SCoT 2011
CC du Val Saint-Vitois	9 601	10 113	5,3%	4,7%
CC du Val Marnaysien	9 183	9 716	5,8%	4,6%
CC de Vaîte-Aigremont	6 680	7 175	7,4%	3,4%
CC de la Dame Blanche Bussière	7 768	8 326	7,2%	3,9%
CA du Grand Besançon	175 295	176 339	0,6%	83,4%
Total SCoT	208 527	211 669	1,5%	100%

Figure 7 : Evolution de la population du Val Marnaysien entre 2006 et 2011 (sources : Insee RP 2006 et 2011)

Sur la période récente, les EPCI du SCoT n'ont pas connu un rythme de croissance identique. Le Grand Besançon a progressé à un rythme moins rapide que les autres EPCI du SCoT et enregistre un ralentissement de son rythme de croissance sur la dernière période observée.

Le Val Marnaysien et la CC de Vaite-Aigremont ont connu une croissance plus tardive que la CC du Val Saint-Vitois et CC de la Dame Blanche et Bussière.

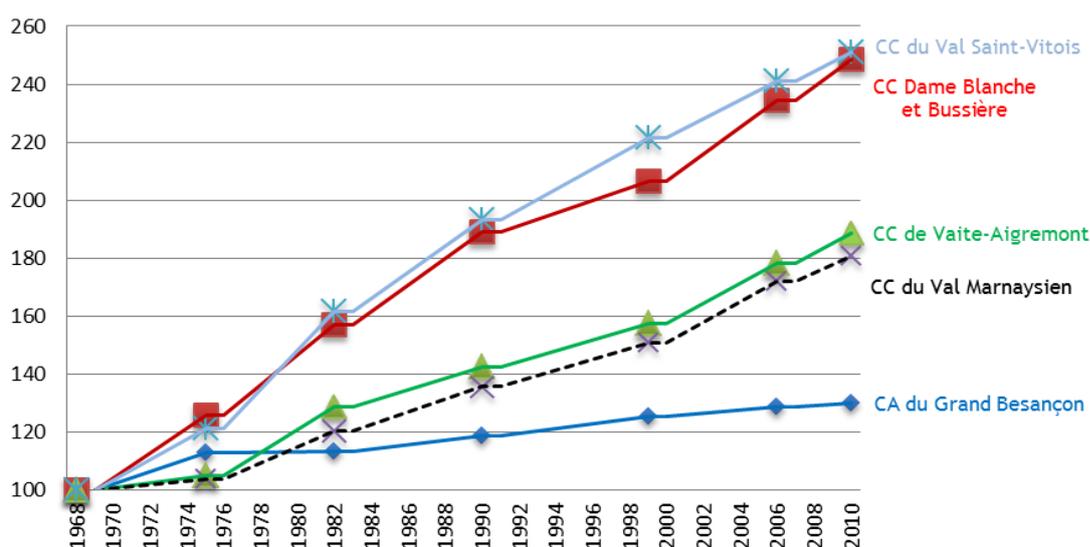


Figure 8 : Population au 1er janvier depuis 1968 en base 100 (source : Insee RP)

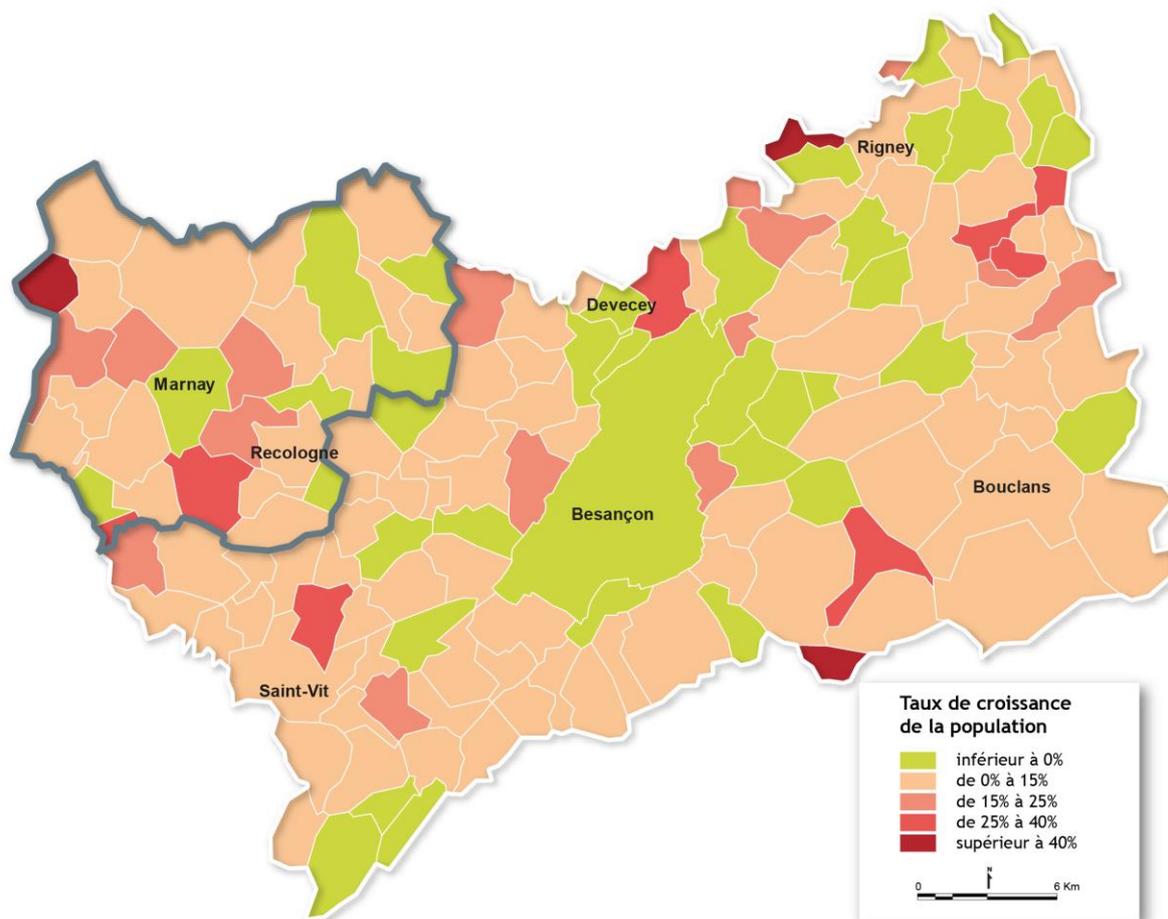


Figure 9 : Taux de croissance de la population par commune entre 2006 et 2011 (source : Insee RP)

Dans le Val Marnaysien, les communes enregistrant les plus fortes augmentations entre 2006 et 2011 se situent principalement autour de Marnay : Cult, Brussey, Ruffey-le-Château et Burgille. Les communes de Recologne et Emagny connaissent des taux de croissance moins importants. Les communes de Pin et Marnay, qui sont les plus peuplées de l'intercommunalité, perdent quant à elles des habitants.

A noter que la commune de Bonboillon connaît le plus fort taux d'augmentation (+40%), passant de 140 à 197 habitants sur la période 2006-2011.

+ Une population qui se renouvelle et croît grâce aux migrations et aux naissances

L'augmentation de la population est due à l'effet combiné des soldes naturel (naissances moins décès) et migratoire (arrivées moins départs). L'accroissement démographique des communes périphériques aux villes moyennes comme Besançon, s'inscrit dans un phénomène national de périurbanisation. Le Val Marnaysien bénéficie de cette dynamique et capte les migrations en provenance principalement de Besançon.

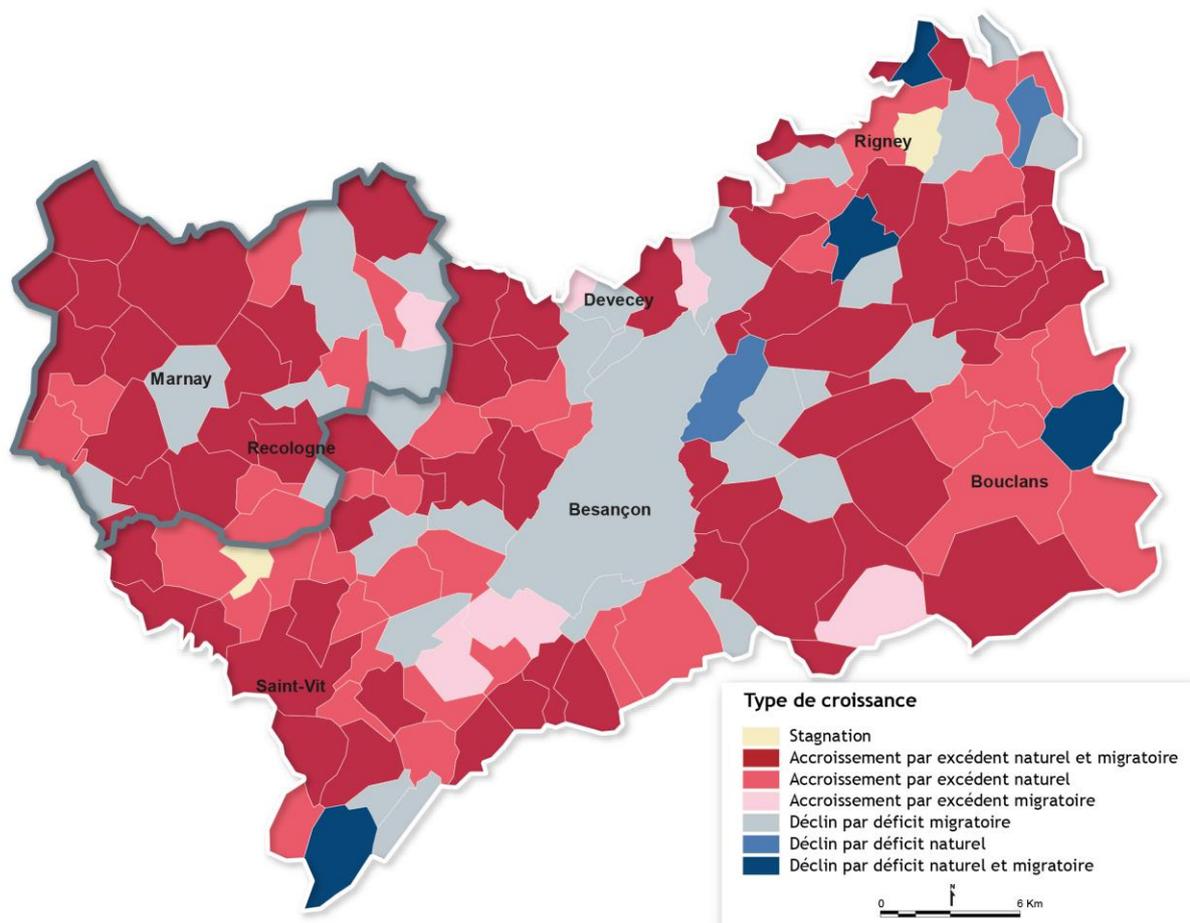


Figure 10 : Type de croissance de la population par commune entre 2006 et 2011 (source : Insee RP)

La plupart des communes du Val Marnaysien ont connu un accroissement combiné de leur solde migratoire et de leur solde naturel. Les communes aux taux d'accroissement négatifs (Marnay, Pin, Moncley...) perdent des habitants du fait d'un déficit migratoire.

✚ Un territoire jeune qui reflète les phénomènes migratoires

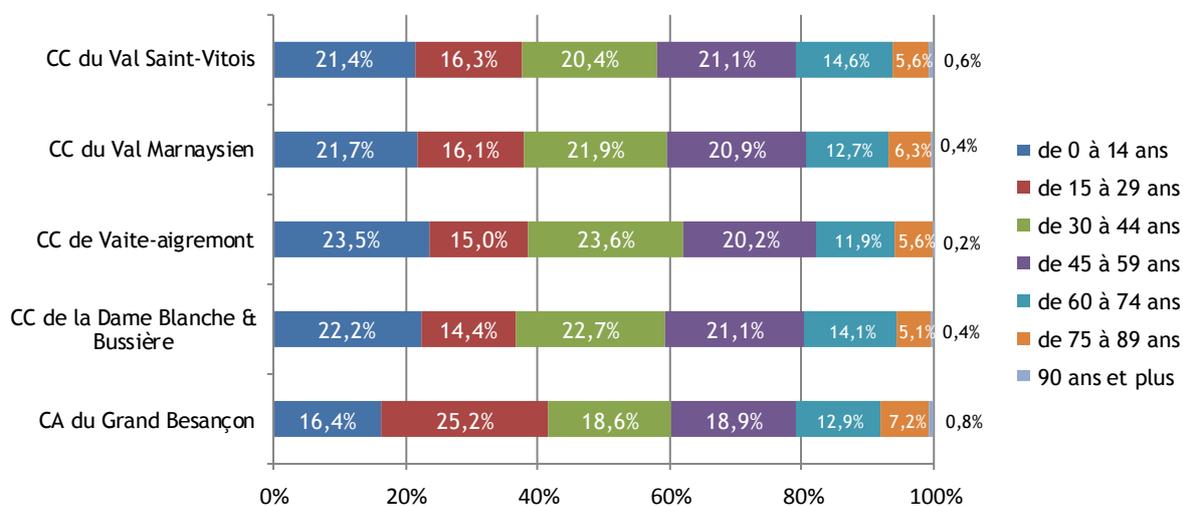


Figure 11 : Répartition de la population du Val Marnaysien par âge en 2010 (source : Insee RP 2010)

La répartition par âge de la population du Val Marnaysien offre un profil assez jeune. Elle est comparable à celle des autres intercommunalités du SCoT, hormis le Grand Besançon.

La proportion de plus de 60 ans se situe autour de 20% (17,5% dans la CC de Vaite-Aigremont) alors que la part des moins de 30 ans est de 38% (36,3% pour Dame Blanche et Bussière).

La répartition par âge de la population présente un déséquilibre dans la tranche 15-29 ans, qui est observable dans toutes les intercommunalités du SCoT, à part le Grand Besançon qui capte la population étudiante. A l'inverse, les 30-44 sont bien représentés et confirment l'attractivité périurbaine du territoire.

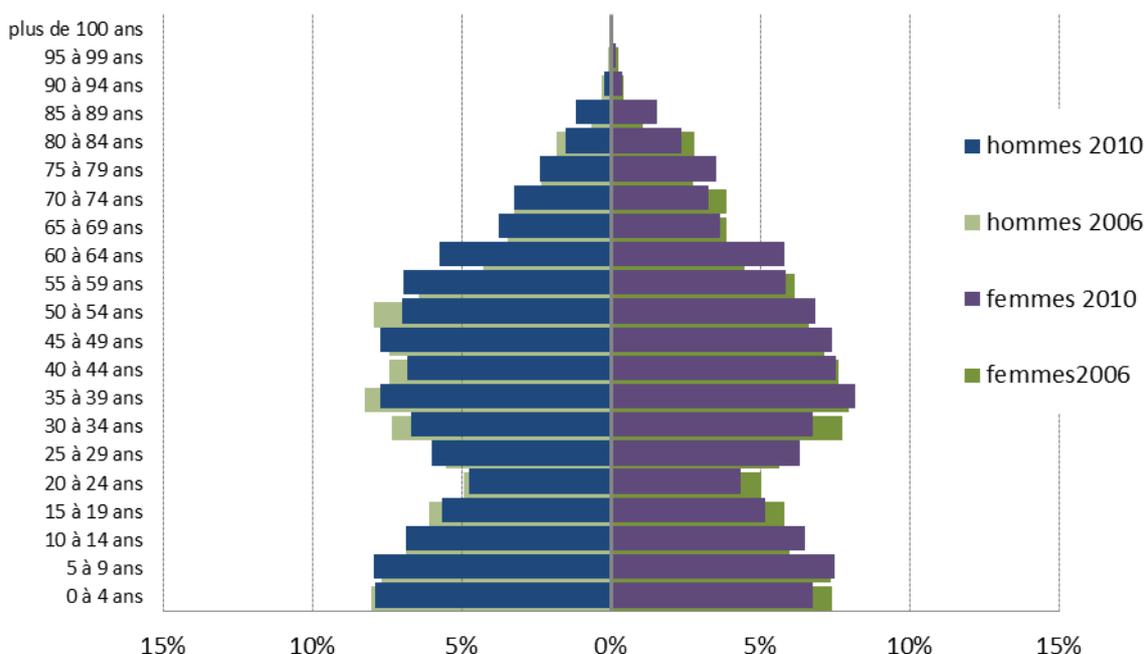


Figure 12 : Structure par âge du Val Marnaysien (source : Insee RP 2010)

L'âge moyen du Val Marnaysien est de 38,8 ans en 2010, il était de 38,2 en 2006. A titre de comparaison l'âge moyen de la CAGB est de 39,4 ans. En raison d'un solde migratoire positif constitué notamment de familles avec enfants, la population du Val Marnaysien est celle qui a le moins vieilli entre 2006 et 2010 parmi les EPCI du SCoT.

EPCI	Age moyen 2006	Age moyen 2010	Vieillessement (en année)
CC du Val Saint-Vitois	38,0	39,3	1,2
CC du Val Marnaysien	38,2	38,8	0,6
CC de Vaite-Aigremont	36,9	37,7	0,8
CC de la Dame Blanche Bussière	37,7	38,9	1,2
CA du Grand Besançon	38,5	39,4	0,9

Figure 13 : Age moyen par EPCI (source : Insee RP 2010)

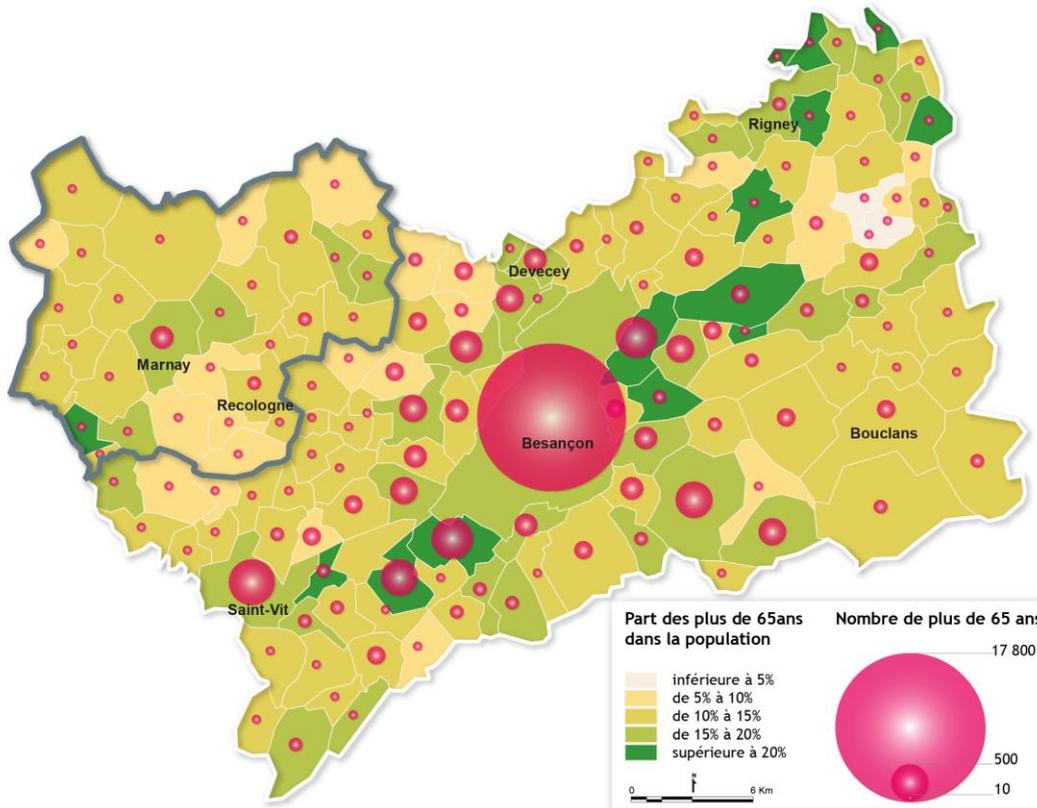


Figure 14 : Part des plus de 65 ans par commune (source : Insee RP 2010)

Le Val Marnaysien ne compte qu'une seule commune (Jallerange) où la proportion de plus de 65 ans excède 20% de la population.

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Dans le Val Marnaysien, il est de 1,4 % en 2010, ce qui confirme le caractère jeune du territoire.

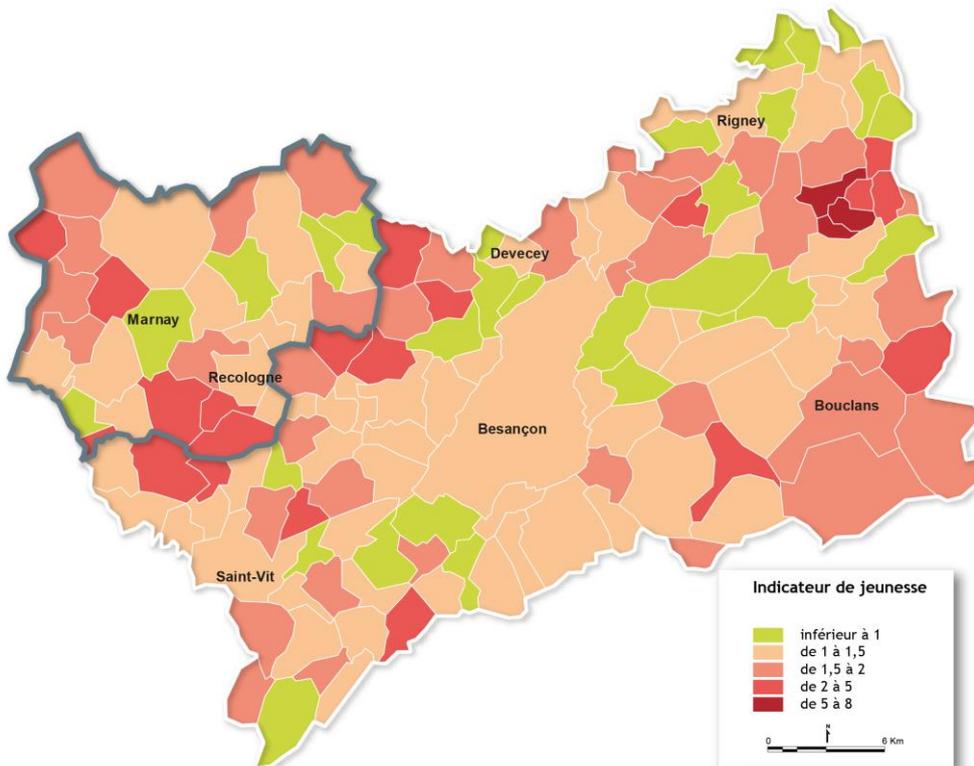


Figure 15 : Indicateur de jeunesse à la commune (source : Insee RP 2010)

2 - L'activité des habitants du Val Marnaysien

Une population active de plus en plus importante

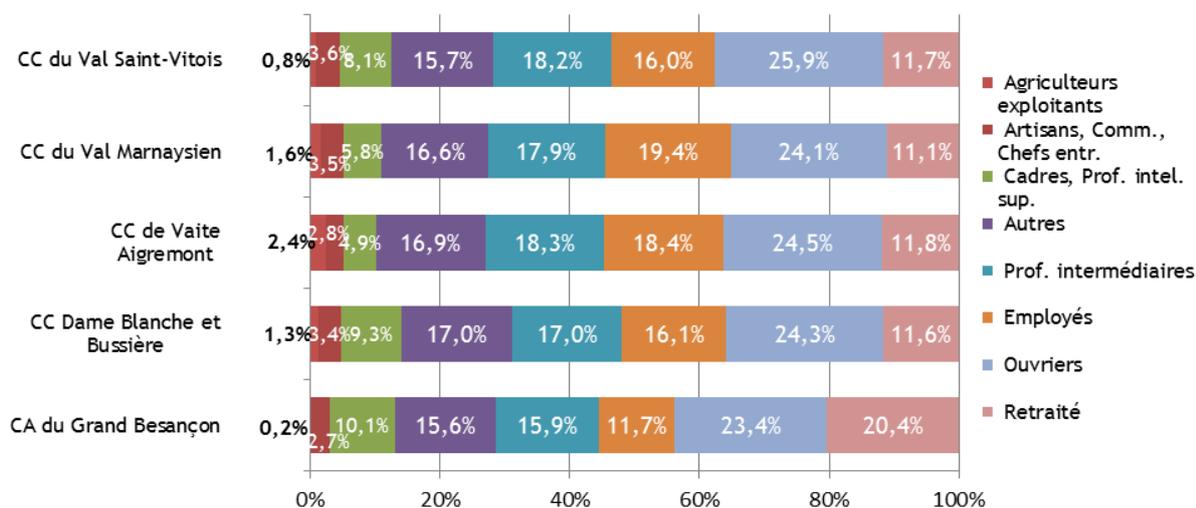


Figure 16 : Répartition des CSP des 15 ans et plus (source : Insee RP 2010)

Le taux d'activité est le rapport entre la population des actifs occupés d'une classe d'âge et la population totale de la même classe d'âge.

Depuis 1999, les taux d'activité ont augmenté dans tous les EPCI du SCoT. En 2010, le Val Marnaysien est l'EPCI qui présente le plus fort taux d'activité et la part de retraités la plus faible du SCoT (11,1%).

EPCI	Taux d'activité des 15-64 ans en 1999	Taux d'activité des 15-64 ans en 2010
CC du Val Saint-Vitois	63,1%	70,6%
CC du Val Marnaysien	65,3%	73,3%
CC de Vaite-Aigremont	66,2%	72,6%
CC Dame Blanche et Bussière	66,2%	70,8%
CA du Grand Besançon	57,2%	60,8%

Figure 17 : Taux d'activités des 15-64 ans en 1990 et 2010 (source : Insee RP)



Figure 18 : Répartition par CSP des actifs occupés 15-64 ans (source : Insee RP 2010)

Entre 1999 et 2010 le nombre d'actifs a augmenté de 32% dans le Val Marnaysien, passant de 3 700 à 4 900.

La population active occupée recense la population exerçant réellement un emploi, en dehors des retraités et des chômeurs n'exerçant aucune activité.

Parmi cette population, le Val Marnaysien compte 28,5% d'ouvriers, soit la plus forte proportion parmi les EPCI du SCoT. Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent moins de 10% de l'ensemble, part relative plutôt faible en comparaison de la Dame Blanche et Bussière et du Val Saint-Vitois (respectivement 15% et 13,4% de cadres).

Avec 2,7% d'agriculteurs, le Val Marnaysien est l'un des EPCI dont l'activité agricole est la plus développée avec la CC de Vaîte-Aigremont.

Les « artisans, commerçant et chefs d'entreprise » représentent 5,5 % de l'ensemble, soit une proportion comparable à celle des autres EPCI du SCoT.

3 - Les principaux facteurs d'évolution de l'urbanisation

✚ Une périurbanisation récente liée à Besançon

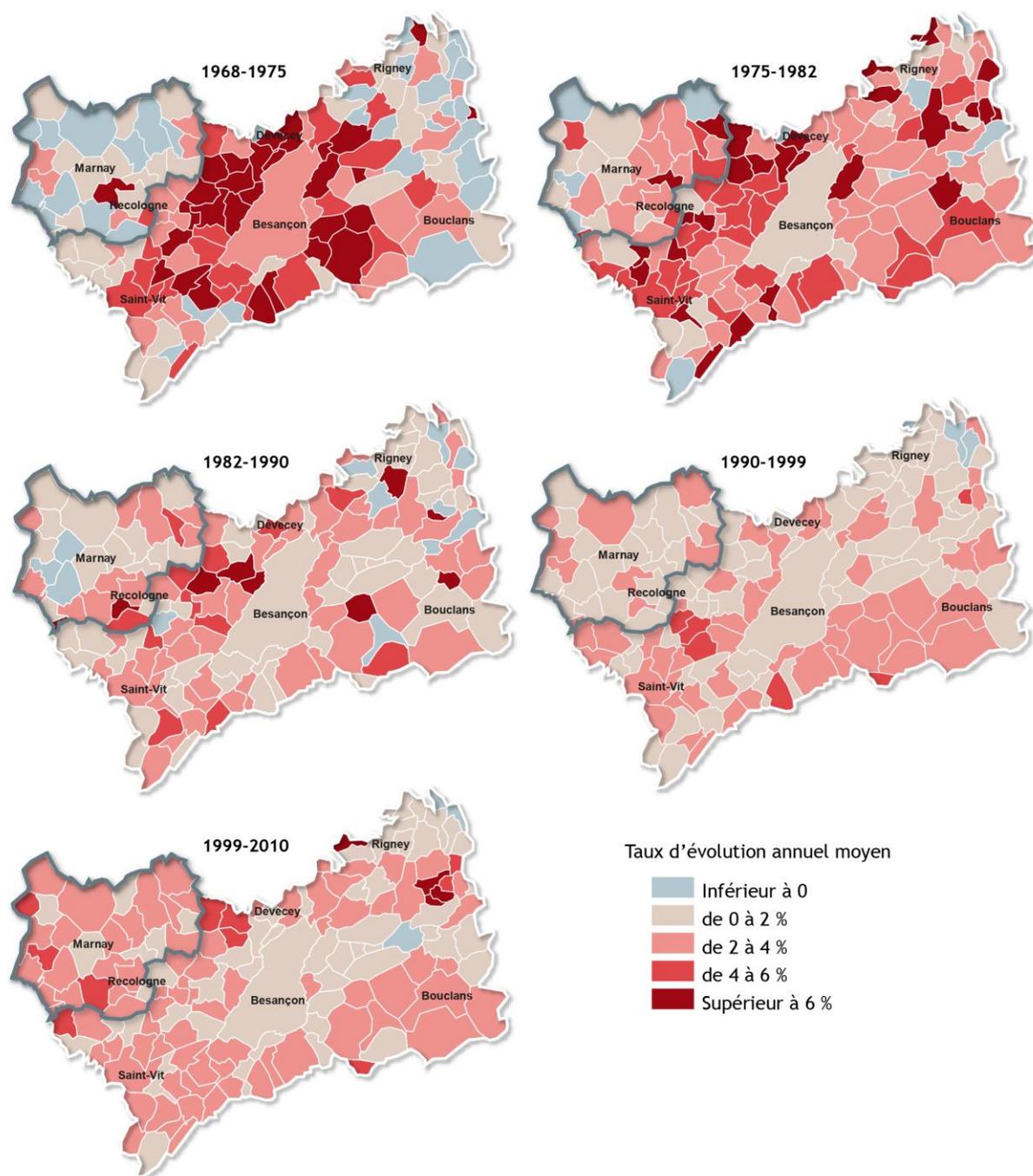


Figure 19 : Evolution des résidences principales par période intercensitaire (source : Insee, RP)

L'urbanisation dans le Val Marnaysien a pris de l'ampleur à partir de 1975, dans la poursuite de la périurbanisation rapide de la première couronne bisontine.

Depuis le début des années 2000, ce territoire a connu à nouveau une augmentation assez rapide des résidences principales, à l'image d'autres communes situées à plus de 20 km de Besançon. Entre 1999 et 2011, 990 logements ont été construits, dont 87,3 % sous formes de maisons individuelles.

Après une période relativement dynamique, le rythme de construction est moins marqué. Le ralentissement débute en 2005 et suit la tendance du bassin de vie bisontin.

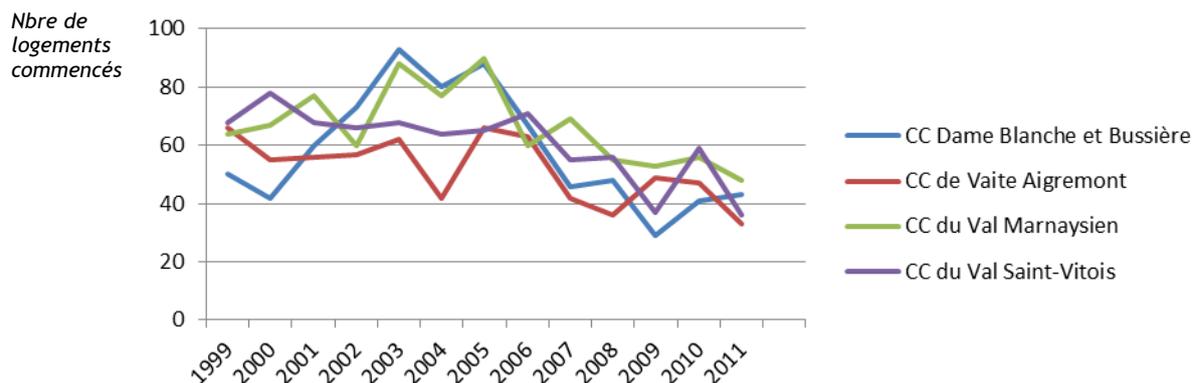


Figure 20 : Rythme construction entre 1999 et 2011 (source : Sit@del2, logements commencés)

✚ La RD 67, reste un axe de desserte majeur qui favorise les constructions de maisons neuves

Seules les communes les plus proches et les mieux reliées à Besançon ont poursuivi leur développement résidentiel après 2005. Alors que Burgille et Recologne constituait 9,7 % du parc de résidences principales de l'EPCI en 1999, elles ont concentré 16,1 % de la production neuve entre 1999 et 2011.

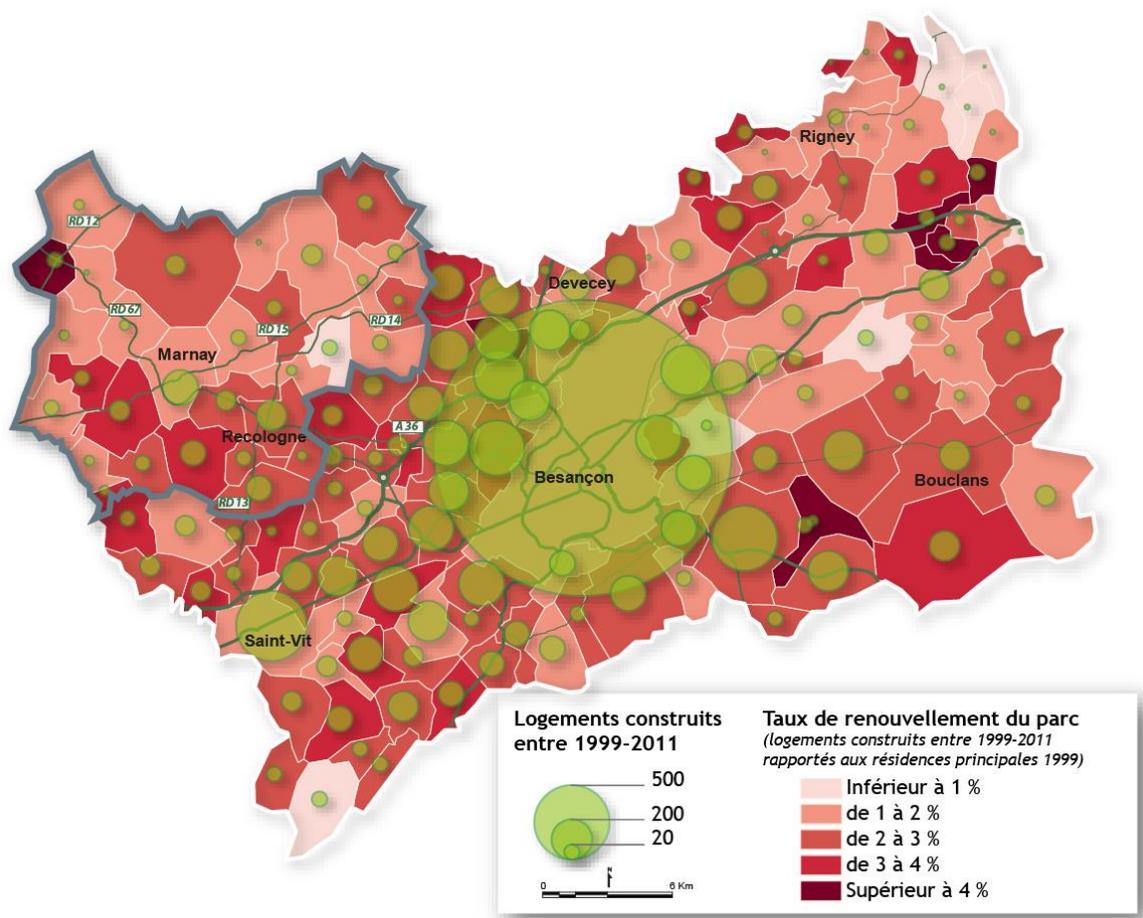


Figure 9 : Construction de logements entre 1999 et 2011 (sources : Insee, RGP ; Sit@del2, logements commencés)

Des prix immobiliers attractifs

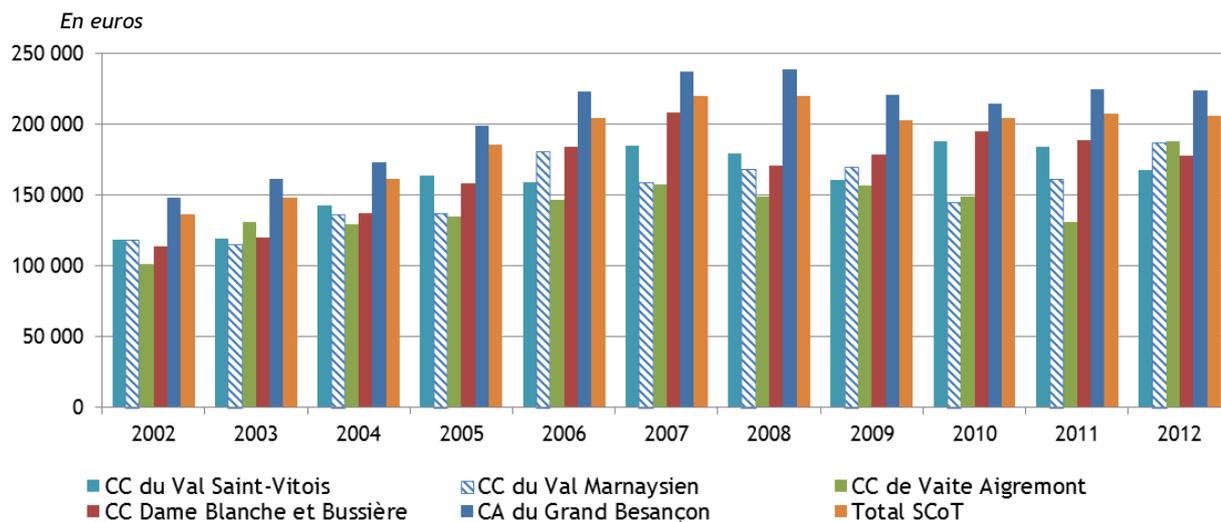


Figure 22 : Prix moyen des maisons anciennes (source : Perval)

Les maisons dans le Val Marnaysien affichent des prix inférieurs à la plupart des autres territoires périphériques de la communauté d'agglomération du Grand Besançon. A l'image de la CC de Vaite-Aigremont, les maisons sont vendues en moyenne entre 150 000 et 180 000 €. Ces niveaux de prix expliquent l'attractivité résidentielle de ces deux territoires assez éloignés de Besançon.

L'année 2012 montre un renchérissement des prix, probablement passager, avec peu de ventes enregistrées.

2 - Un parc relativement diversifié, marqué par un fort potentiel de réhabilitation

Des appartements en proportion importante

Si la maison constitue la forme constructive la plus commune pour ce territoire peu urbain, la présence d'appartements est notable (577 en 2010). Ils représentent 14,8 % des résidences principales.

Marnay en compte près de 200, soit 29,2 %. Cette proportion est importante mais finalement assez commune pour un bourg de cette taille.

Plus singulièrement, d'autres communes du Val Marnaysien, pourtant de taille plus réduite, comptent plus de 20 % d'appartements : Ruffey-le-Château, Lavernay, Recologne et Emagny. Les initiatives entreprises par les communes et les propriétaires privés, sur les bâtiments anciens inoccupés ou sous occupés ont fortement contribué à cette situation.

✚ Un parc locatif non négligeable

Les logements occupés en propriété représentent moins de 75 % du parc de résidences principales, soit moins que d'autres territoires faiblement dotés de pôles urbains.

Le parc locatif privé loge plus de 22 % des ménages du Val Marnaysien. Cette concentration du parc locatif est particulièrement importante pour la commune d'Emagny (35,7 %). Pour quatre autres communes, elle avoisine 30 % : Recologne, Gezier-et-Fontenelay, Marnay et Bay.

EPCI	Propriétaire	Locataire privé	Locataire HLM	Logés gratuitement
CC du Val Saint-Vitois	71,1%	19,5%	7,6%	1,8%
CC du Val Marnaysien	74,1%	22,5%	1,3%	2,2%
CC de Vaîte-Aigremont	79,3%	16,8%	1,5%	2,3%
CC Dame Blanche et Bussière	79,7%	16,1%	2,6%	1,6%
CA Grand Besançon	46,1%	33,6%	18,1%	2,2%
SCoT	50,2%	31,5%	16,0%	2,2%

Figure 10 : Résidences principales par statut d'occupation (source : Insee RP 2010)

En ce qui concerne les logements à destination des personnes âgées, seule Marnay dispose d'une maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA) « La Fontaine des Douis » proposant 17 logements foyers à destination des personnes âgées.

Le parc locatif social est peu présent. Seuls quelques programmes existent à ce jour :

- Brussey : 4 logements,
- Emagny : 9 logements,
- Marnay : 39 logements.



Marnay Opération Rue Gustave Courbet (2013)



Marnay : Extension en cours rue Gustave Courbet (2013)



Marnay : Opération rue Jean Mernois (1968)



Marnay : Opération rue du collège (1975)

Toutefois, au regard de l'étude de l'Adil du Doubs (*Comparaison des loyers des parcs locatifs privés et publics dans les départements et dans les territoires des délégataires des aides à la pierre de la région Franche-Comté au 1^{er} janvier 2012*), le parc privé semble accessible à des ménages modestes grâce à des niveaux de loyers raisonnables. Une partie des logements remplit donc une fonction de « logement social de fait ».

Des logements anciens importants

Malgré une abondance de constructions récentes, le parc de logements du Val Marnaysien se distingue par son ancienneté. 40 % des 3 900 résidences principales ont été construites avant 1949, soit plus de 10 points de plus que pour les autres communautés de communes du pourtour bisontin.



Figure 11 : Résidences principales de la CCVM par période de construction (source : Insee RP 2008)

Une attractivité récente qui n'a pas enrayé la vacance dans le parc ancien

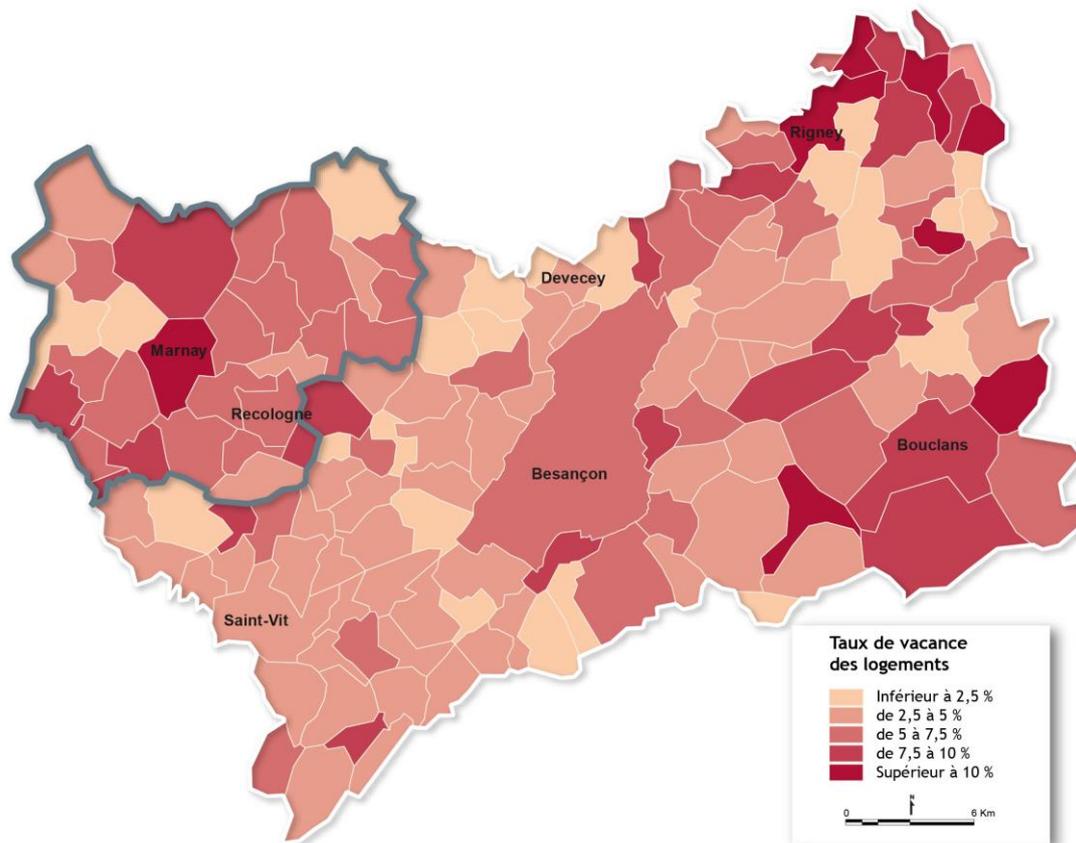


Figure 25 : Taux de vacance des logements dans le SCoT élargi (source : Insee RP2010)

Malgré une certaine attractivité qui s'est traduite par des constructions neuves ces dernières années, la communauté de communes du Val Marnaysien est fortement concernée par la vacance de logements. Elle représente 6,7 % du parc en 2010, soit plus qu'en 1999. Cette proportion est élevée en comparaison de territoires similaires.

La plupart des communes compte plus de 5 % de vacance, ce qui démontre un marché peu tendu. La situation est plus accentuée à Marnay où 11,1 % des logements sont vacants, soit 80 logements.

+ Des logements sans confort qui appellent des réhabilitations

Environ 90 résidences principales ne disposaient pas de salle de bain équipée d'une douche ou d'une baignoire, soit 2,3 % du parc.

EPCI	RP sans SDB baignoire douche	% RP
CC du Val Saint-Vitois	77	1,9%
CC du Val Marnaysien	90	2,3%
CC de Vaîte-Aigremont	54	2,0%
CC Dame Blanche et Bussière	57	1,8%
CA du Grand Besançon	1 721	2,0%
Total	1 999	2,0%

Figure 26 : Résidences principales sans confort (source : Insee RP 2010)

Dynamiques économiques

+ Un nombre d'emplois en progression, centralisé sur certaines communes

En 2010, 1877 emplois sont implantés sur le territoire du Val Marnaysien.

EPCI	Emplois au lieu de travail 1999	Emplois au lieu de travail 2010	Evolution du nombre d'emplois au lieu de travail
CC du Val Saint-Vitois	2516	2965	18%
CC du Val Marnaysien	1427	1877	32%
CC de Vaite-Aigremont	1280	1315	3%
CC Dame Blanche et Bussière	1506	1822	21%
CA du Grand Besançon	79174	90288	14%

Figure 27 : Emplois au lieu de travail en 1999 et 2010 (source : Insee RP)

Le nombre d'emplois ancrés sur le territoire du Val Marnaysien a fortement progressé entre 1999 et 2010, enregistrant la plus forte hausse parmi les EPCI du SCoT : + 32% en 10 ans.

Le Val Marnaysien compte 1210 emplois salariés en 2011. Ces emplois salariés sont concentrés sur un faible nombre de communes. A elle seule, la commune de Marnay compte plus de 600 emplois. Cette situation est due à la présence d'une importante zone d'activités dite « les plantes », qui héberge les plus gros employeurs de l'EPCI. Les communes de Recologne, Emagny, Lavernay, Ruffey-le-Château et Pin accueillent chacune entre 30 et 80 emplois.

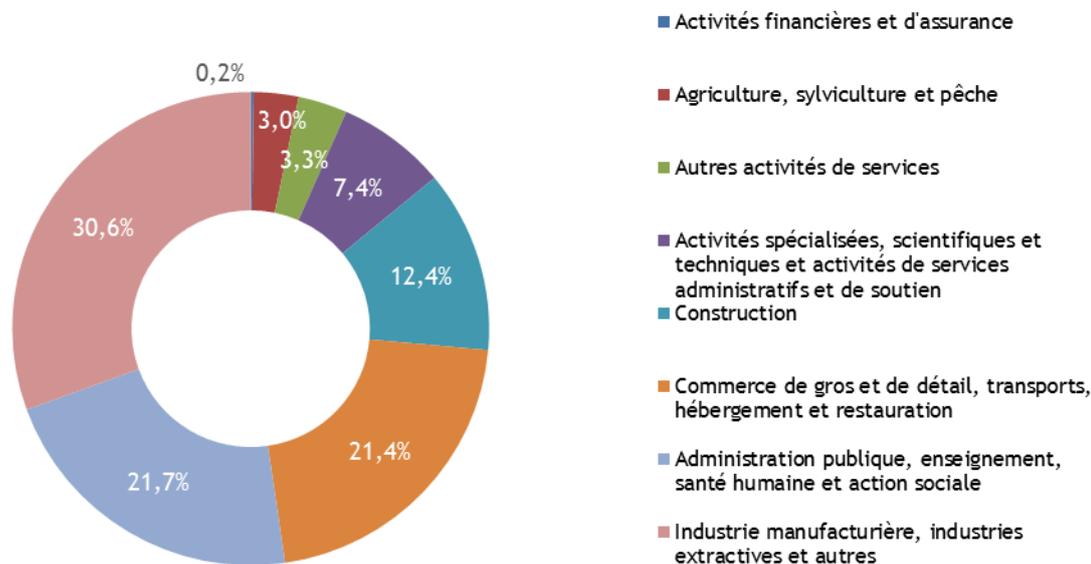


Figure 28 : Répartition par secteur d'activité de l'emploi salarié (source : Insee CLAP 2011)

La répartition par secteur d'activité de l'emploi salarié montre l'importance du secteur de l'industrie, plus gros employeur de l'intercommunalité avec 30,6% des postes. Le secteur de l'administration publique, qui regroupe entre autres, le personnel enseignant et les employés communaux, représente autant d'emplois salariés que le secteur du commerce, hébergement et restauration. Le secteur de la construction, avec 12,4% des postes, occupe la quatrième place.

A noter que 77 % des établissements présents sur le Val Marnaysien n'emploient aucun salarié et sont le fait de personnes exerçant seules leur activité.

La répartition des établissements par secteur d'activité est différente de celle de l'emploi salarié et fait apparaître une diversité sectorielle.

Les activités immobilières sont essentiellement constituées de sociétés civiles immobilières assurant la gestion de biens et ne donnant pas lieu à la création d'emplois. L'industrie manufacturière, l'administration publique et le commerce sont les secteurs les plus pourvoyeurs d'emploi.

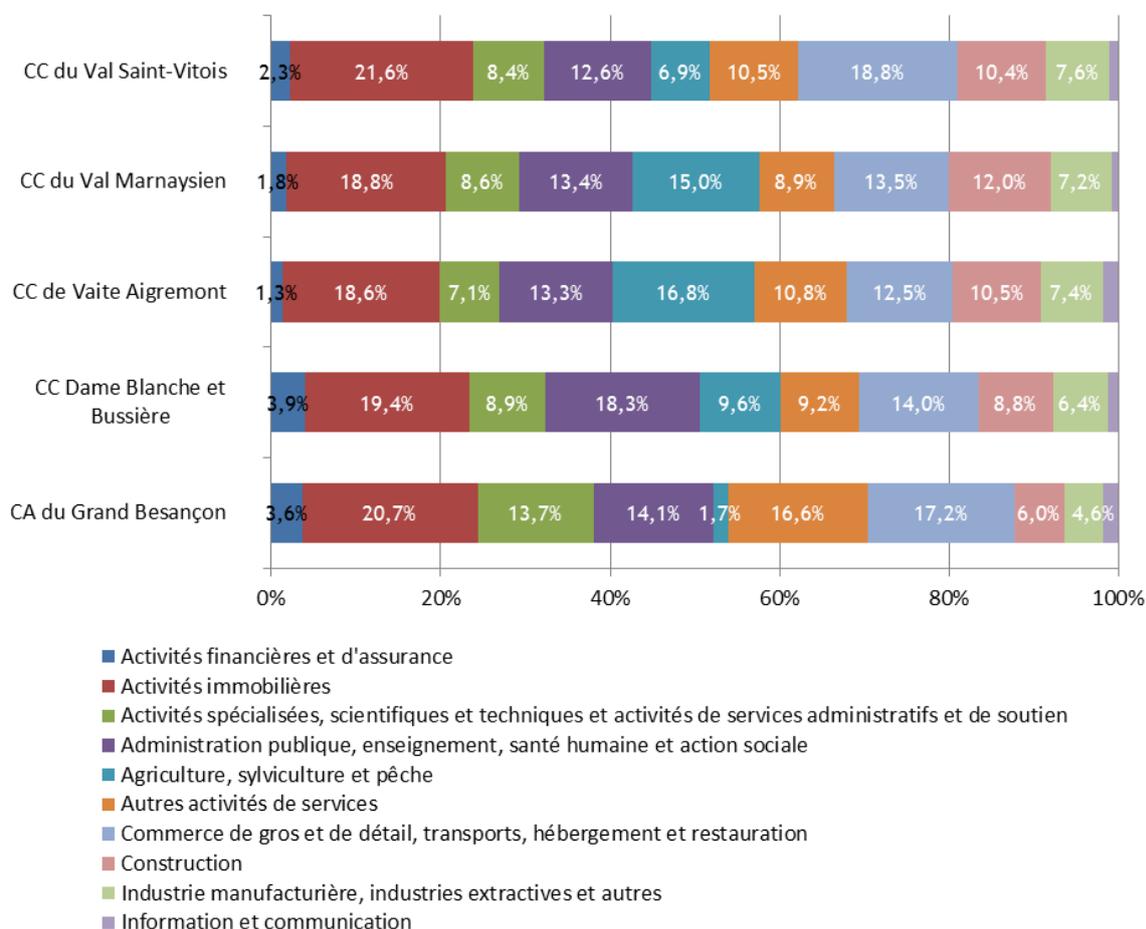


Figure 29 : Répartition des établissements par secteur d'activité selon l'EPCI (source : SIRENE 2014)

La particularité du tissu productif du Val Marnaysien réside dans l'importance relative du secteur agricole et du secteur de la construction par rapport aux autres EPCI du SCoT. 15% des établissements exercent dans le secteur de l'agriculture (Cette situation apparaît dans la CC de Vaîte-Aigremont où 16,8 % des établissements sont de nature agricole) et 12% des établissements exercent dans le secteur de la construction, soit la plus forte proportion parmi les EPCI du SCoT. L'industrie représente 7.2% des établissements, proportion comparable à Vaîte-Aigremont et au Val Saint-Vitois.

Cette situation est due à la présence d'établissements employeurs déterminants dans la structure territoriale de l'emploi. Notamment les pépinières Marnaysiennes ou les sociétés implantées dans la ZI des plantes. En effet la grande majorité des établissements du Val Marnaysien est localisée dans la commune de Marnay. Sur les 1095 établissements que compte le Val Marnaysien au 1er janvier 2014, 258 sont implantés à Marnay. Un seul établissement emploie plus de 50 salariés, il s'agit de l'entreprise KH France, fabricant de fenêtre de toit.

Nature des établissements	Nom des établissements	
Industrie manufacturière	<ul style="list-style-type: none"> • KH-SK FRANCE SAS • SARSTEDT • SODECAL SA 	<ul style="list-style-type: none"> • ETS ROGER DUTRUY • HARDEX • P.F.C.E.
Administration publique, Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • COLLEGE ALBERT MATHIEZ • COMMUNE DE MARNAY • COMMUNE DE JALLERANGE (mairie) 	<ul style="list-style-type: none"> • COMMUNE DE RECOLOGNE (école primaire publique) • COMMUNE DE MARNAY (école primaire publique) • COMMUNE DE PIN (mairie)
Commerce et transport	<ul style="list-style-type: none"> • SOCIETE SARSTEDT FRANCE • EREVE • SA BRUCKERT • TRANSPORTS PASTEUR 	<ul style="list-style-type: none"> • FASSET MATERIAUX • GUSTAVE MULLER • SA PRODUITS AGRICOLES
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • SARL CHAILLET (construction) • ENTREPRISE COMTOISE DE BATIMENT (construction) ALBIZZIA ESPACES VERTS • SCP MEYER M. SCHMITT S 	<ul style="list-style-type: none"> • PEPINIERES MARNAYSIENNES. • MAISON DE LA NATURE

Figure 30 : Les établissements employeurs du Val Marnaysien (de 10 à 100 salariés)

Les flux domicile-travail : des actifs qui travaillent essentiellement à Besançon

Sur les 4600 navettes domicile-travail quotidiennes recensées dans la base « mobilité professionnelle de l'INSEE en 2010, 2 585 personnes travaillent dans la capitale régionale et son agglomération. Les flux internes au territoire étudié représentent 1 230 navettes. L'agglomération bisontine constitue ainsi le 1^{er} pôle d'emploi pour les actifs du territoire.

Peu de flux sont recensés avec les autres EPCI limitrophes (Val de Gray : 160 navettes quotidiennes, Val Saint-Vitois : 151 navettes). Les liens sont donc préférentiels avec la communauté d'agglomération du Grand Besançon. A noter que les agglomérations de Vesoul, Dole et Dijon n'entretiennent que peu de liens en matière de flux domicile-travail, avec le Val Marnaysien.

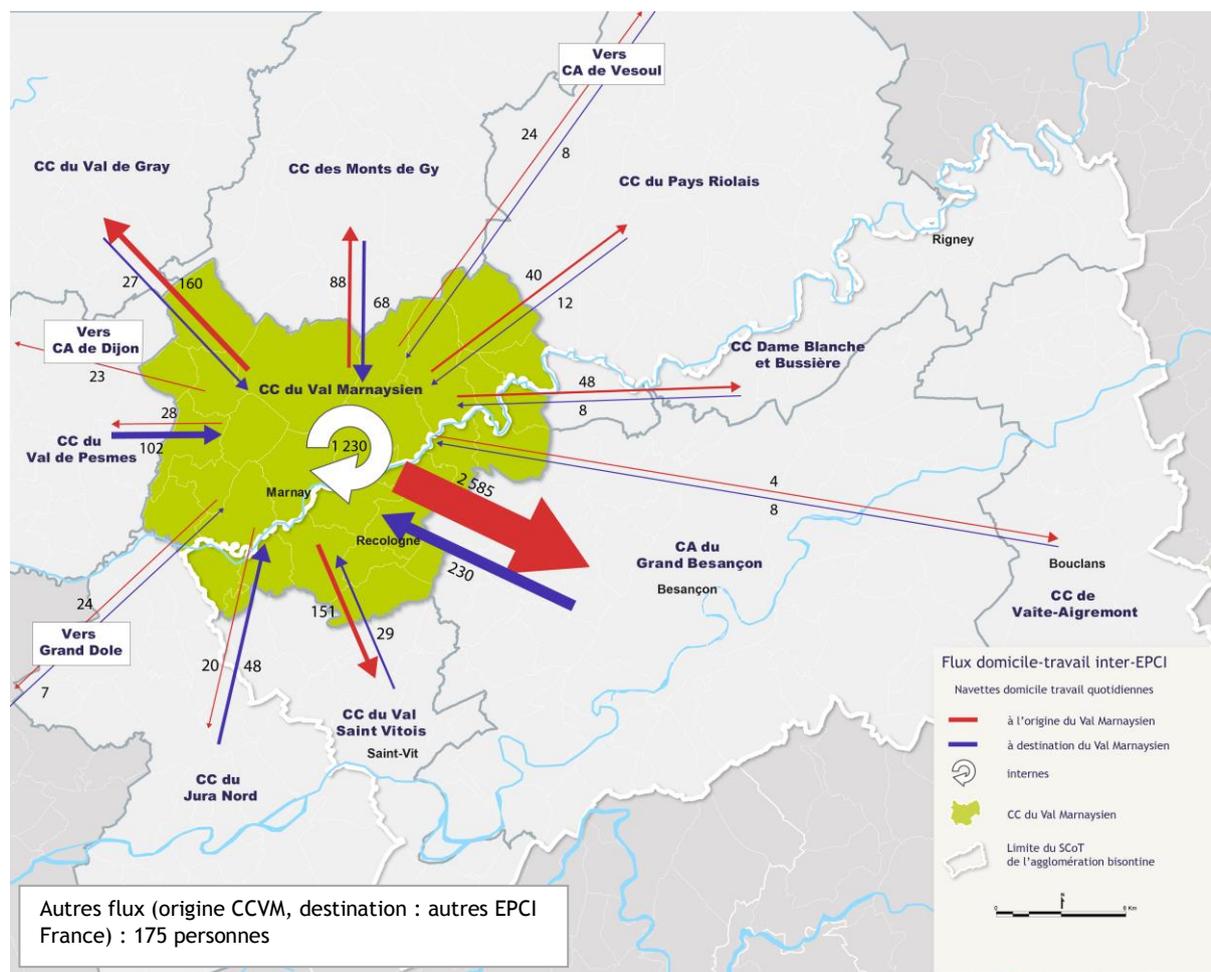


Figure 31 : Flux domicile-travail entre le Val Marnaysien et les EPCI voisins (source : INSEE RP 2010)

Pour les flux domicile-travail à l'origine ou à destination de Marnay : Besançon attire et génère dix fois plus de flux que Gray et apparaît comme le pôle d'attraction indéniable de la commune. Par ailleurs, Marnay assure 268 emplois pour des actifs sur place et attire 82 actifs de Besançon.

Origine Marnay		Nb navettes quotidiennes
Principales destinations	MARNAY	268
	BESANCON	208
	GRAY	20
	RUFFEY-LE-CHATEAU	16
	POUILLEY-LES-VIGNES	12
	ARC-LES-GRAY	12

Destination Marnay		Nb navettes quotidiennes
Principales origines	MARNAY	268
	BESANCON	82
	BRUSSEY	29
	AVRIGNEY-VIREY	28
	BEAUMOTTE-LES-PIN	20
	MONTAGNEY	16
	CHENEVREY-ET-MOROGNE	16
	PIN	16
	RECOLOGNE	15
	MONCLEY	13
	BUCEY-LES-GY	12
	RESIE-SAINT-MARTIN	12
	BURGILLE	12
	GRAY	11

Figure 32 : Déplacements domicile-travail quotidiennes à l'origine ou à destination de Marnay (source : Insee RP 2010 - flux supérieurs à 10 personnes)

Zoom sur une activité agricole performante

La forte baisse du nombre d'exploitations agricoles observée entre 1998 et 2000 (258 à 162) ne se poursuit pas au dernier recensement agricole. Près de 141 exploitations sont recensées dans le Val Marnaysien en 2010.

La surface agricole utile (SAU) est restée, quant à elle, constante depuis plusieurs décennies : 12 614 ha et confirme l'intérêt portée par les agriculteurs sur ce territoire.

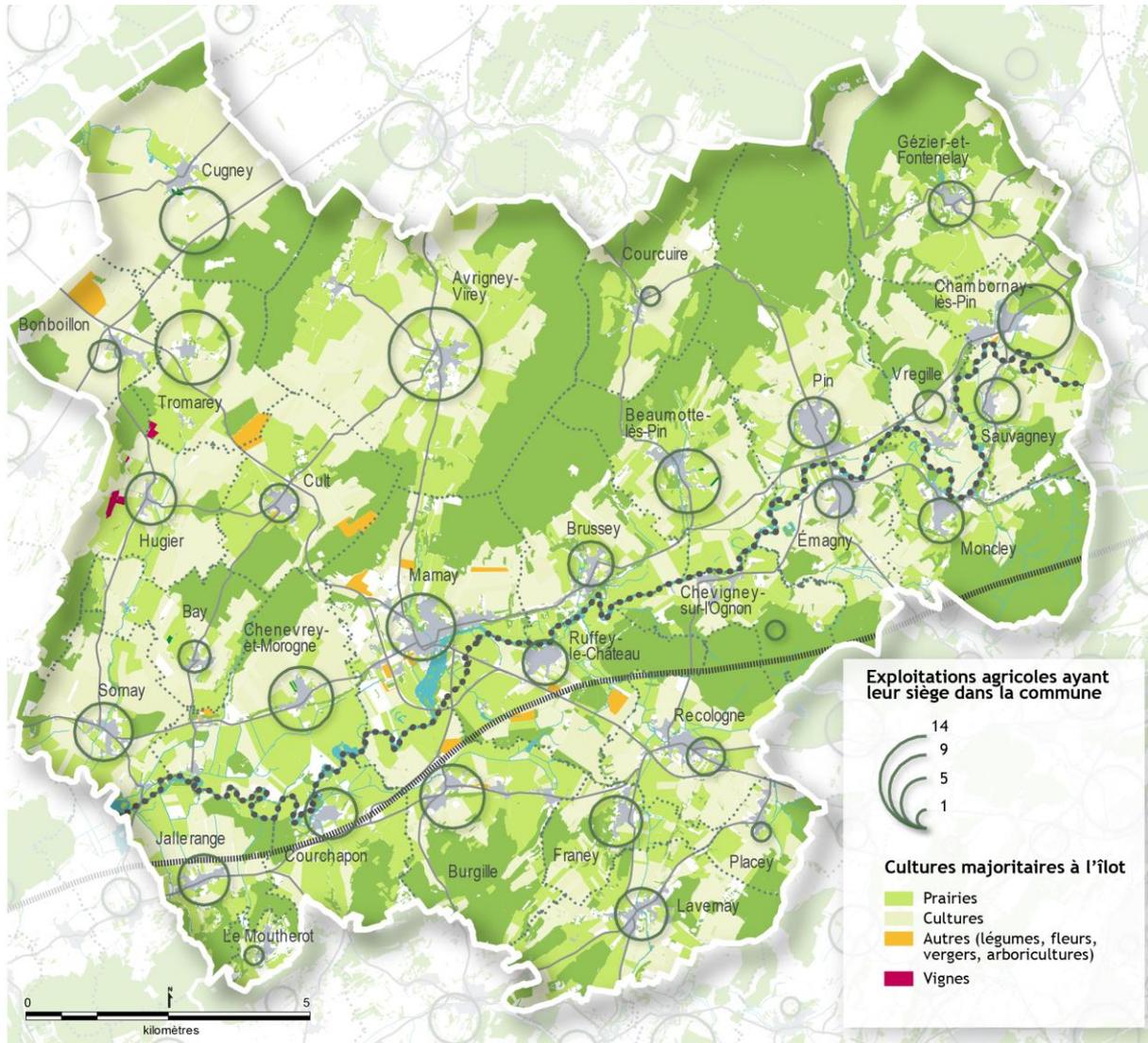


Figure 33 : Répartition des exploitations agricoles et nature des occupations agricoles (sources : RPG 2010 et AGRESTE)

La nature des sols et la topographie amènent des orientations technico économiques différentes selon les secteurs :

- Au sud de l'Ognon, l'élevage reste la vocation première, bien que les pratiques culturales se développent de plus en plus,
- Au nord de l'Ognon, les pratiques culturales prédominent largement avec le maintien de quelques unités d'élevage. Marnay, quant à elle, se spécialise dans l'activité horticole.
- Le long de l'Ognon, le caractère humide de la vallée conforte la présence de prairies nécessaire à l'activité d'élevage.

L'agriculture, bien ancrée et performante doit toutefois, adapter ses pratiques aux sensibilités environnementales présentes sur le territoire (cordon de zones humides le long de l'Ognon, classement en zone vulnérable de la partie nord du Val Marnaysien, Haut-Saônois).

De plus, les travaux de la LGV ont conduit à un remembrement important des terres. Cette action, combinée au phénomène de concentration des exploitations a permis la constitution d'îlots plus importants.

L'importance du nombre d'exploitations, la prédominance de grands îlots et l'occupation agricole du territoire confirment la vitalité. Le poids donné à l'activité agricole dans l'organisation territoriale, en témoigne.

✚ Zoom sur les zones d'activités économiques

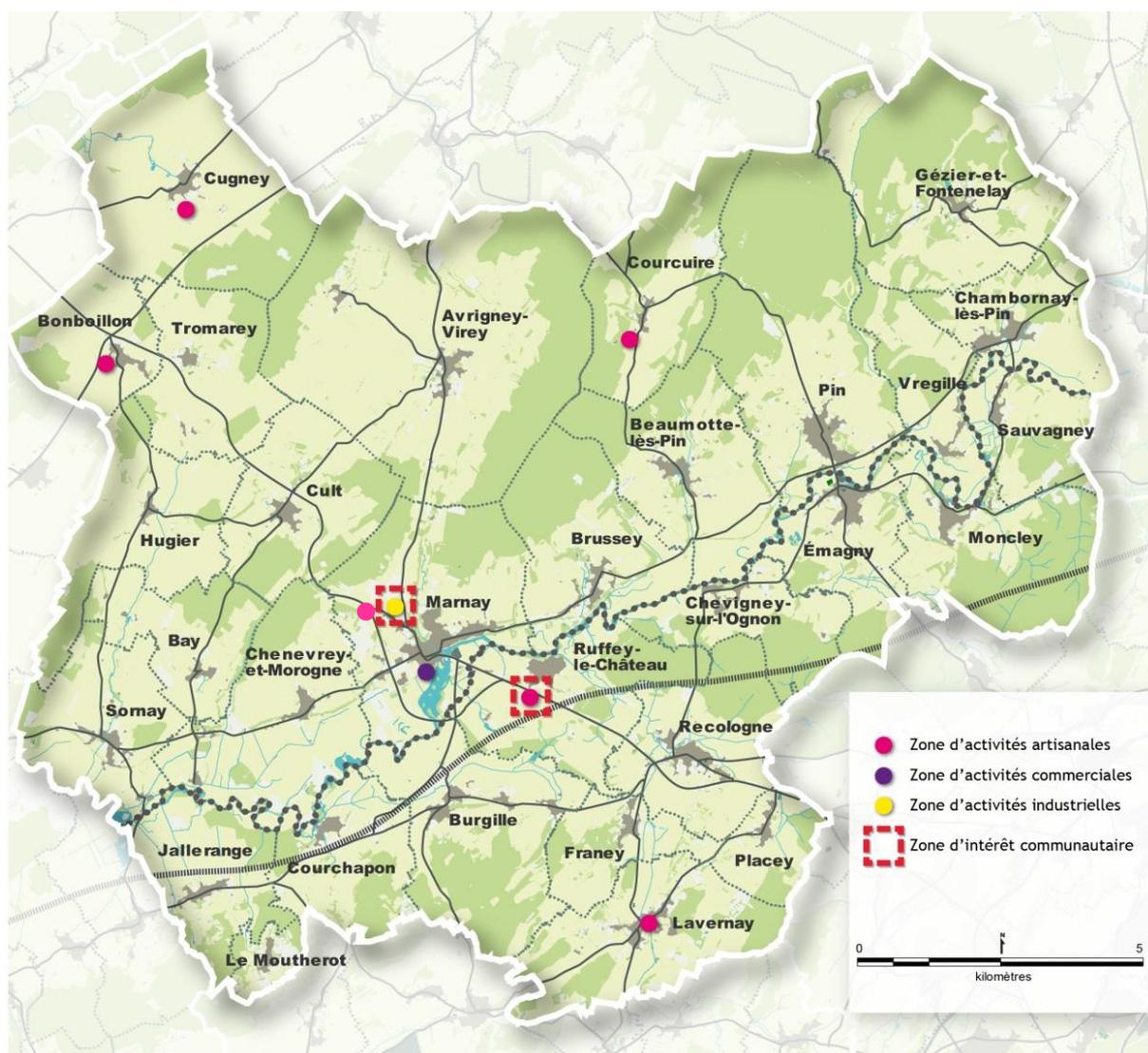


Figure 34 : Répartition des ZAE (source : AudaB 2014)

Des activités se sont développées au cœur des villages. Lavernay, à titre d'exemple, possède une importante laiterie encore active dans son centre et d'autres communes disposent d'un petit artisanat (garage, menuiserie...) ancré dans le tissu urbain. Cette situation n'est pas sans conséquences pour les communes : intégration des bâtiments dans le tissu villageois...

Des friches économiques ont pu apparaître dans les communes. C'est le cas de la commune d'Emagny, avec son ancien moulin et l'ancienne scierie, qui a été amenée à s'interroger sur la réutilisation du site. Dans le PLU récemment approuvé, une évolution du site en zone d'équipements a été actée.

Plusieurs zones d'activités économiques aménagées ou partiellement aménagées sont recensées dans le Val Marnaysien, dont une grande partie d'entre elles se trouvent le long de la RD67 ou non loin :

- ZI des Plantes à Marnay : 40 ha au total dont 29 ha consommés et 11 ha réservés d'intérêt communautaire. Cette zone, à vocation industrielle et artisanale, accueille KH France/Velux, SARSTEDT, Hardex (groupe IMI), SCED (panneaux photovoltaïques)....
- Zone commerciale à Marnay : environ 15 ha accueillant de nombreuses enseignes (Intermarché, Gitem, les pépinières de Marnay, Tout faire Matériaux....)
- ZA Ruffey-le-Château : 11 ha dont 1 ha aménagé
- Courcuire : 0,2 ha occupés
- Cugney : 0,3 ha occupés
- Bonboillon : 4 ha dont 2 ha aménagés (matériel agricole, silo)

Enfin, d'autres communes ont inscrit dans leur document d'urbanisme des possibilités de développement de zones artisanales (Emagny - 1,6 ha ; Cult - 15 ha le long de la RD67, Beaumotte-lès-Pin - 2.6 ha).

Des carrières de calcaire sont en activité sur la partie Haute-Saônoise : Avrigney-Virey, Pin, Courcuire. La carrière de Cult n'est, quant à elle, plus en activité.

Equipements, commerces et services

1 - Une offre de proximité limitée

🇫🇷 Présence de services et commerces dans les communes structurantes

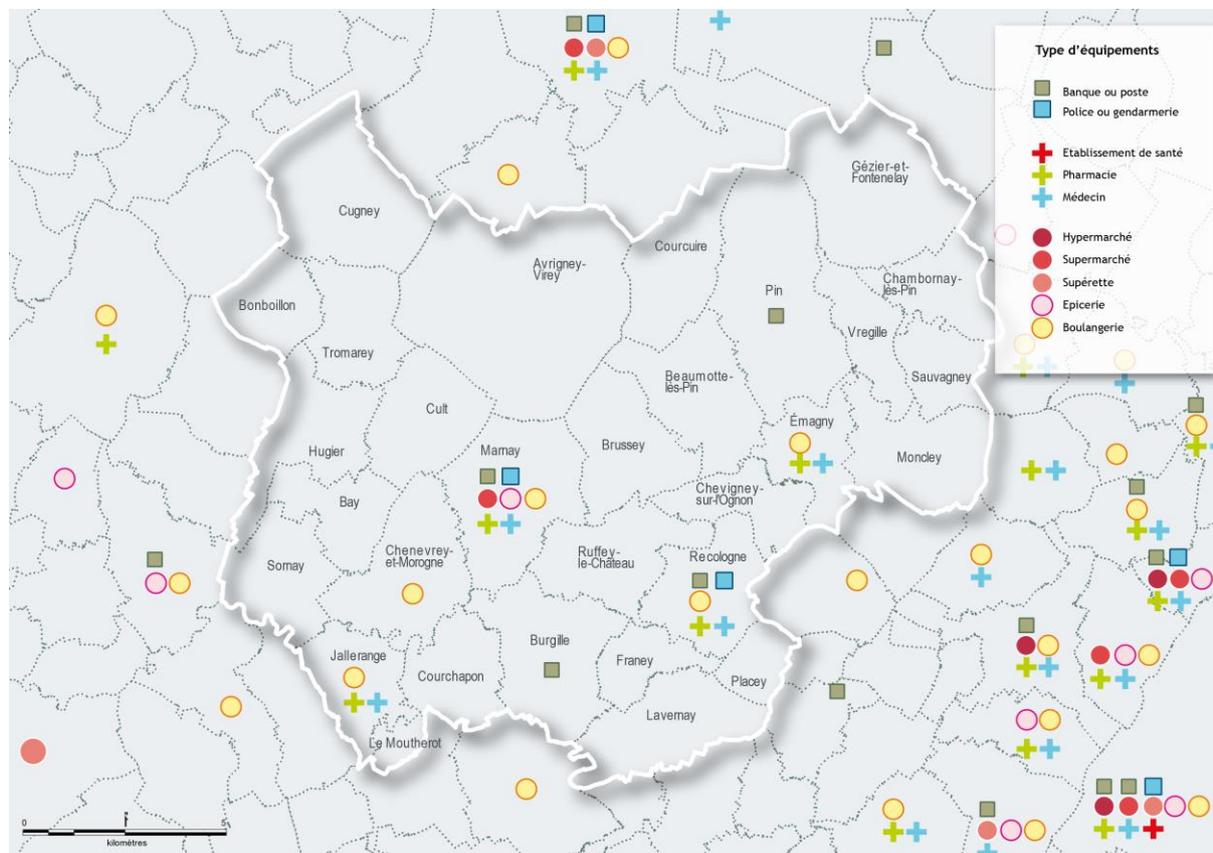


Figure 35 : Localisation des équipements (source : Insee BPE 2012)

Marnay s'affirme comme le véritable bourg-centre du territoire grâce notamment à la présence d'équipements structurants (collège, grande surface...) dont l'influence rayonne sur la quasi-totalité des communes du Val Marnaysien. Emagny associée à Pin, Recologne, mais aussi Jallerange assurent, par leur bon niveau de services (boucherie, boulangerie, pharmacie, banque, poste ...) et équipement, un rayonnement sur les communes qui leurs sont voisines.

En complément, la commune de Chenevrey-et-Morgone est dotée d'un commerce alimentaire et les communes de Sornay, Lavernay et Beaumotte-les-Pin accueillent des écoles.

Certaines parties du territoire paraissent dépourvues de services. Toutefois, les communes voisines situées en dehors du Val Marnaysien apportent pour certains des services d'appoint.

Les services aux particuliers sont les plus répandus. Cette catégorie recense les équipements de type poste, gendarmerie, trésorerie, mais également l'ensemble des artisans garantissant une offre de services de base à la population : plombiers, électriciens, maçons, restaurateurs ...

Si la satisfaction des besoins quotidiens trouve une réponse sur place, celle des besoins plus occasionnels et exceptionnels n'est assurée que par les zones de Châteaufarine et Valentin situées à moins de 20 minutes de Marnay.

+ Une appréhension intercommunale des équipements scolaires, périscolaires et de petite enfance

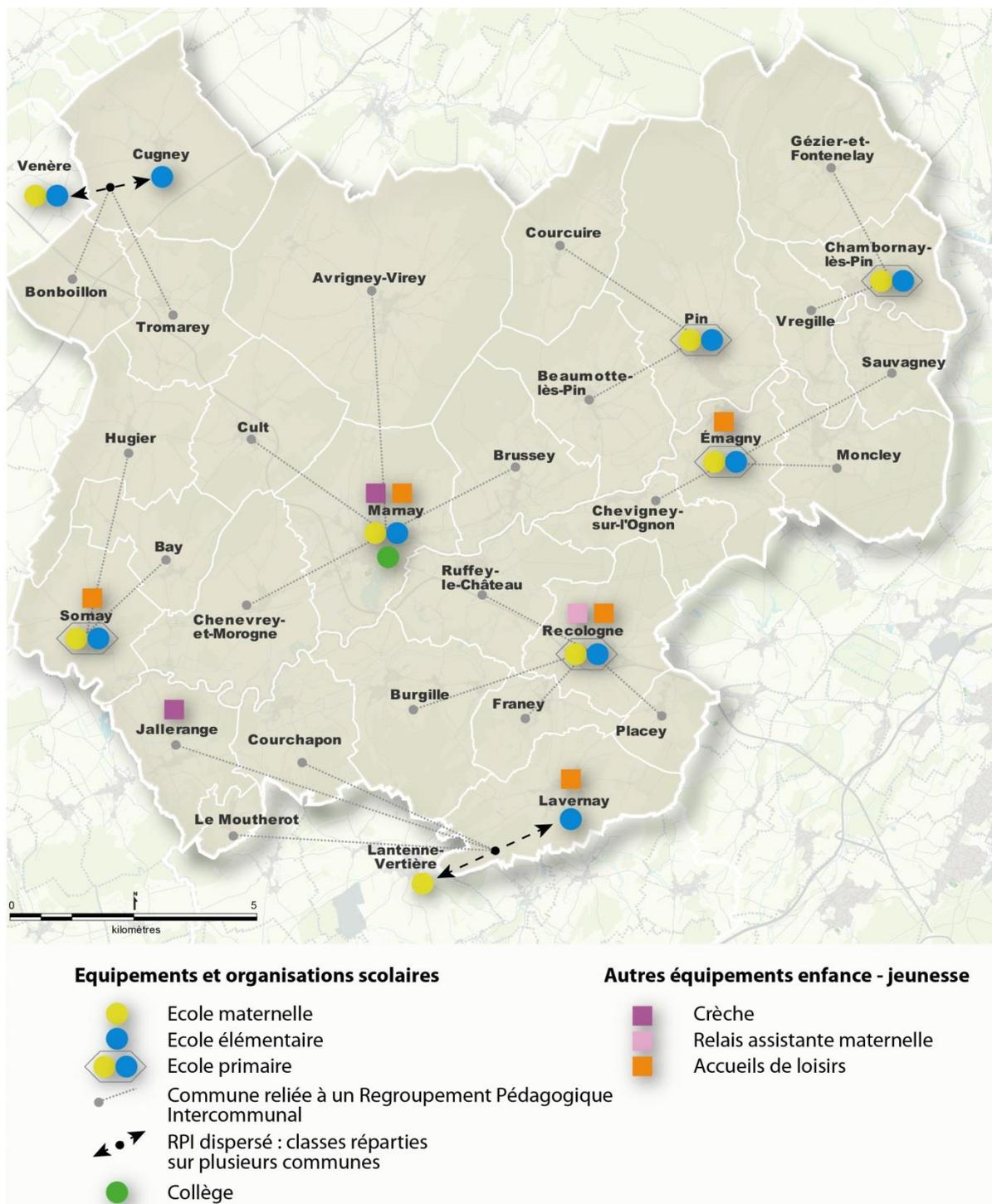


Figure 36 : Localisation des équipements petite enfance, jeunesse et scolaires (sources : Insee BPE ; DSDEN 25 ; DSDEN 70 ; site internet de la CC Val Marnaysien)

La communauté de communes du Val Marnaysien exerce la compétence optionnelle de gestion des équipements et de l'accueil scolaires, périscolaires et de petite enfance.

Le territoire compte plusieurs équipements scolaires du 1^{er} degré ainsi qu'un collège, à Marnay. La sectorisation de ce collège englobe l'ensemble des communes de la Communauté de communes, y compris celles de la partie doubienne.



Ecole primaire intercommunale à Recologne

Pour le périscolaire, l'extrascolaire et la petite enfance, les structures se concentrent surtout dans les communes situées le long de l'Ognon et dans celles de l'ancienne communauté de communes des Rives de l'Ognon.

2 - Autres services mis à disposition sur le Val Marnaysien

✚ Les modes de déplacements alternatifs à la voiture

En l'absence d'infrastructure ferroviaire locale, la Région Franche-Comté a mis en place un service de transport collectif routier « Liveo » permettant de relier Gray à Besançon.

Ce service permet de desservir les communes de Cult, Marnay (2 arrêts), Ruffey-le-Château et Recologne à Besançon (multiples arrêts dont Micropolis, Gare Viotte, Campus...) et ce à raison de quatre allers retours par jour en période scolaire. Cette offre observe une fréquentation en croissance avec 51 500 voyageurs en 2012 (+4% par rapport à 2011).



La couverture numérique

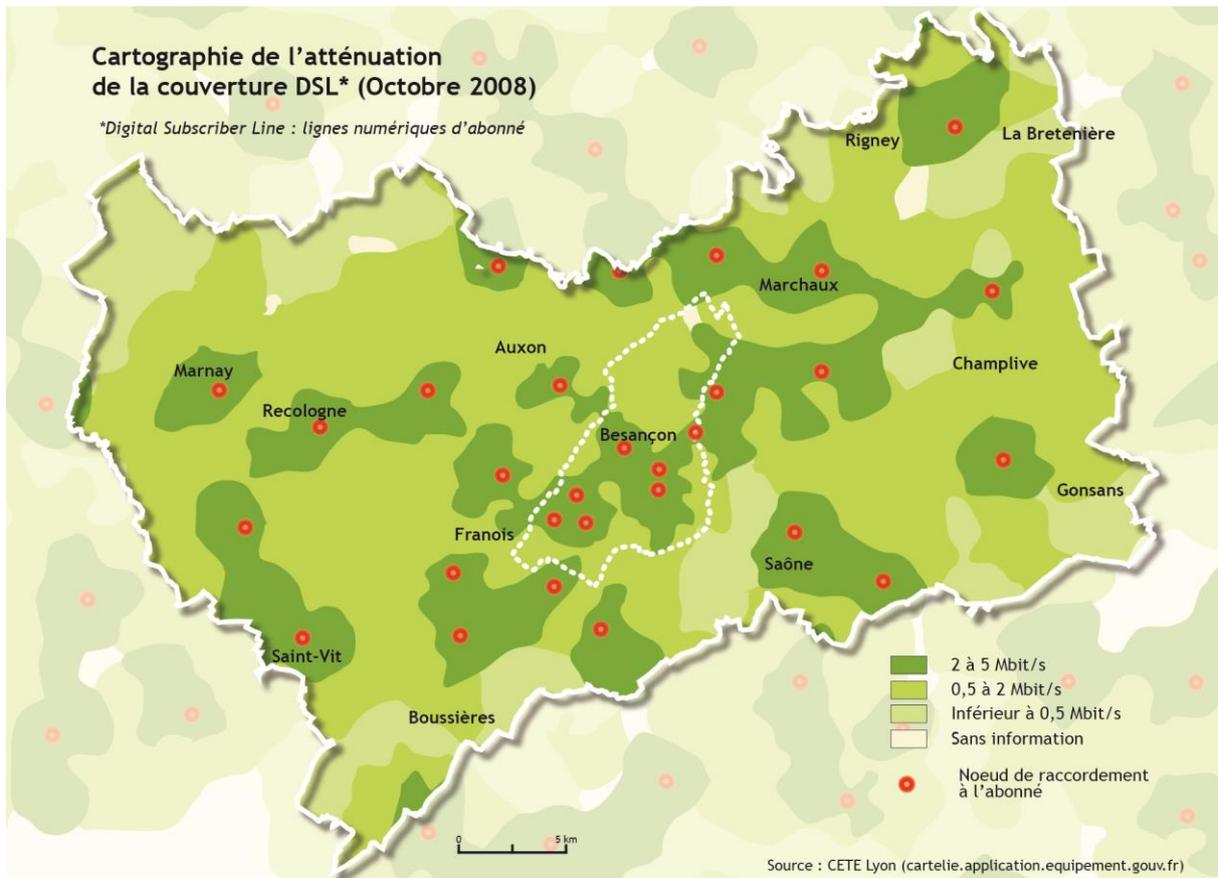


Figure 37 : Couverture ADSL (source : ARCEP 2008)

Les zones blanches de la carte ci-dessus sont définies comme des zones où l'accès à internet est impossible ou limité par un débit insuffisant (inférieur à 512 kbit/s) c'est-à-dire inférieur au débit «ADSL standard».

La couverture numérique reste défectueuse au nord du Val Marnaysien. Les communes concernées ne disposent pas d'un débit suffisant (> 512 kbit/s) pour un accès internet correct permettant le développement et l'utilisation facilitée de services performants.

Les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) du Doubs et de la Haute-Saône ont prévu un calendrier d'actions articulées avec le schéma de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCoRAN) afin d'améliorer la qualité des débits. Le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) est engagé pour 2025.

Consommation foncière et planification

1 - Un développement récent consommateur

Evolution de la tache urbaine

Les communes plus proches de Besançon et situées le long des principaux axes de communication témoignent d'un développement important au cours des dernières décennies.

Ces communes présentent un doublement de la tache urbaine aux cours des 15 dernières années. A l'inverse, les communes plus éloignées affichent un étalement de l'urbanisation plus modéré.

Des formes urbaines consommatrices d'espace

Le développement de l'habitat s'opère via des formes urbaines et une architecture en rupture avec les codes traditionnels (corps de fermes aux volumes importants, toits avec croupes, utilisation de la pierre calcaire...). Ces formes d'urbanisation récentes se traduisent par une consommation importante d'espace, majoritairement agricole.



Habitat traditionnel franc-comtois (Ruffey-le-Château)

En moyenne, entre 1999 et 2011, 76 permis de construire de maisons individuelles ont été attribués par an dans le Val Marnaysien (source Sit@del 2 - logements commencés). Marnay, Recologne, Burgille et Lavernay et Emagny en assurent la plus grande part.

Ces permis, attribués le plus souvent au coup par coup et au gré des opportunités, présentent en moyenne des parcelles de 13 ares pour des maisons d'une SHON moyenne de 125 m².

La taille moyenne des parcelles est donc relativement élevée et consommatrice d'espace. Toutefois, les constructions plus récentes de cette dernière décennie, tendent à faire baisser cette moyenne en proposant des parcelles entre 800 et 1000m².



Pavillons à Avrigny-Virey



Pavillons à Lavernay

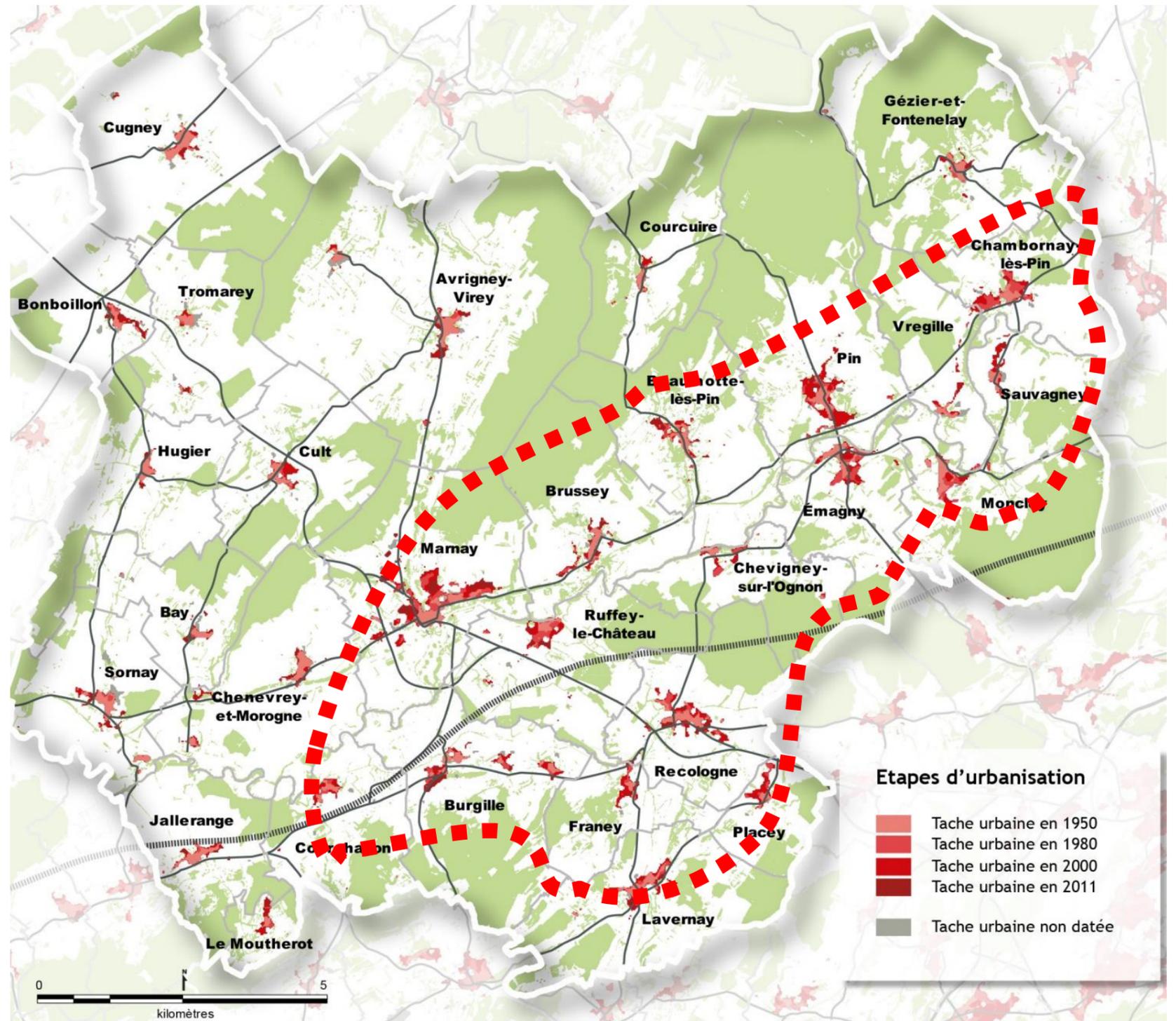
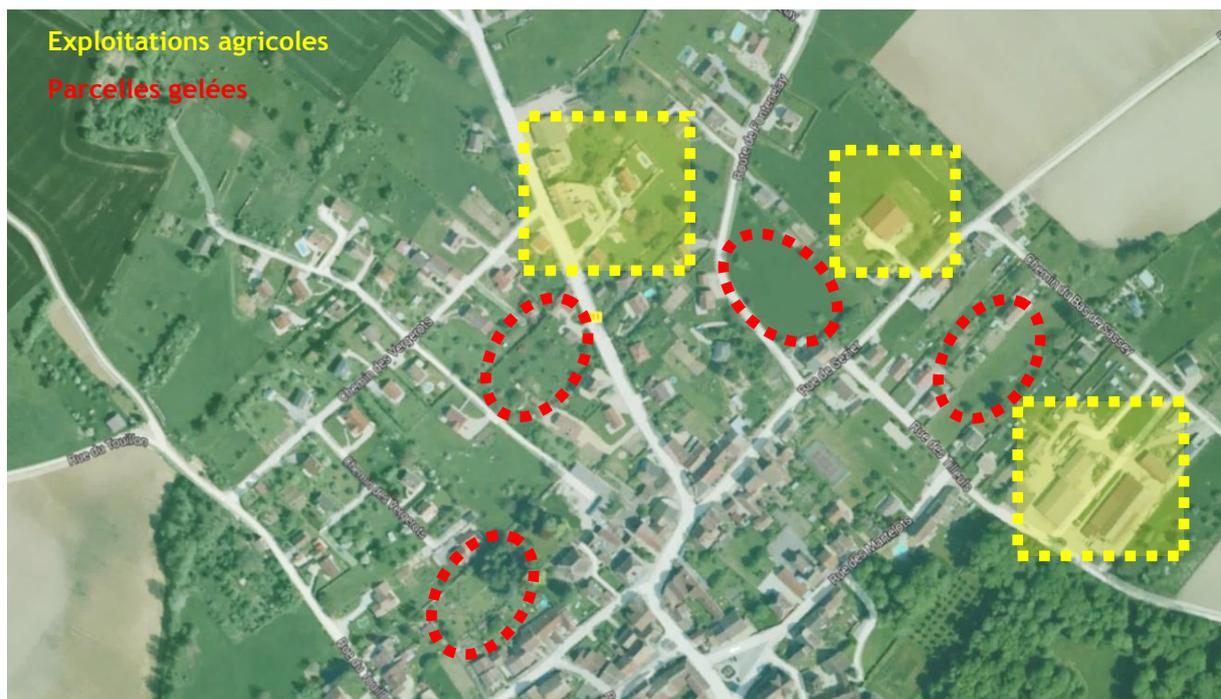


Figure 38 : Evolution tâche urbaine depuis 1950 (source : DREAL 2012)

+ Développement urbain et activité agricole, un équilibre complexe

Contrairement au secteur du Plateau dans le territoire du SCoT de l'agglomération bisontine, l'implantation historique des corps de fermes aux portes des espaces urbanisés, voire au centre, a limité le développement de hameaux sur le territoire.

Ces implantations encore maintenues, induisent cependant des contraintes pour le développement des communes. L'urbanisation s'adapte pour tenir compte des périmètres d'isolements générés par les nombreux bâtiments agricoles. Ce contexte entraîne le plus souvent un mitage de l'espace et le gel de parcelles potentiellement constructibles dans les tissus urbanisés des communes. A l'inverse, il conduit également, à terme, à un risque d'isolement des parcelles agricoles, qui se retrouvent enclavées par les zones d'habitat issues d'opérations se faisant au coup par coup.



Entrée nord de Pin : Un mitage des espaces agricoles par les opérations d'habitat au coup par coup (source : Google Maps)



Entrée nord de Marnay : Des opérations d'habitat au coup par coup, un espace agricole enclavé (source : Google Maps)

+ Une planification mise à l'œuvre, mais la présence d'anciens documents à faire évoluer...

Les communes disposant d'un document d'urbanisme sont majoritaires dans le Val Marnaysien : 24 communes sur 30. Seules 6 communes en sont dépourvues et reposent sur le règlement national d'urbanisme (RNU). Cependant 8 plans d'occupation des sols (POS) sont encore en vigueur.

L'ancienneté des POS remonte à 16 ans en moyenne ce qui signifie que les règles mises en place ne tiennent pas compte des nouveaux enjeux de l'aménagement du territoire.

En effet, l'absence de document plus récent ne permet pas d'encadrer le développement résidentiel pour une meilleure intégration des nouvelles constructions aux qualités villageoises.

L'analyse de ces documents laisse apparaître une part importante de zones à urbaniser inoccupées. Les récentes évolutions juridiques vont à court terme faire disparaître ces POS. En effet, les POS qui n'ont pas été révisés en plan local d'urbanisme (PLU), au plus tard le 31 décembre 2015 sont caducs à compter de cette date et dès le 1^{er} janvier 2016, le RNU s'appliquera. Des mesures transitoires permettent aux communes de repousser l'échéance, mais dans tous les cas les procédures d'évolution des POS devront être menées à terme avant mars 2017.

Les communes en POS doivent alors tirer le bilan de leur choix passé et repenser ainsi leur projet de développement à travers un nouveau document d'urbanisme plus adapté. Certaines communes disposent d'importantes zones d'urbanisation future (Na) restées à ce jour, inoccupées.

Trois PLU relativement récents (2008, 2010, 2013) sont aujourd'hui approuvés et proposent des objectifs de développement maîtrisés à travers la mobilisation d'outils réglementaires, tels que les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le phasage des zones d'urbanisation future. Le Val Marnaysien dispose également de 10 cartes communales approuvées faisant apparaître des zones constructibles relativement resserrées sur la partie actuellement urbanisée.

Seules trois procédures sont à ce jour en cours dans le Val Marnaysien : les communes de Recologne, Ruffey-le-Château et Lavernay. La présence du SCoT de l'agglomération bisontine sur la partie de l'ancienne CC des Rives de l'Ognon, explique en grande partie cette activité.

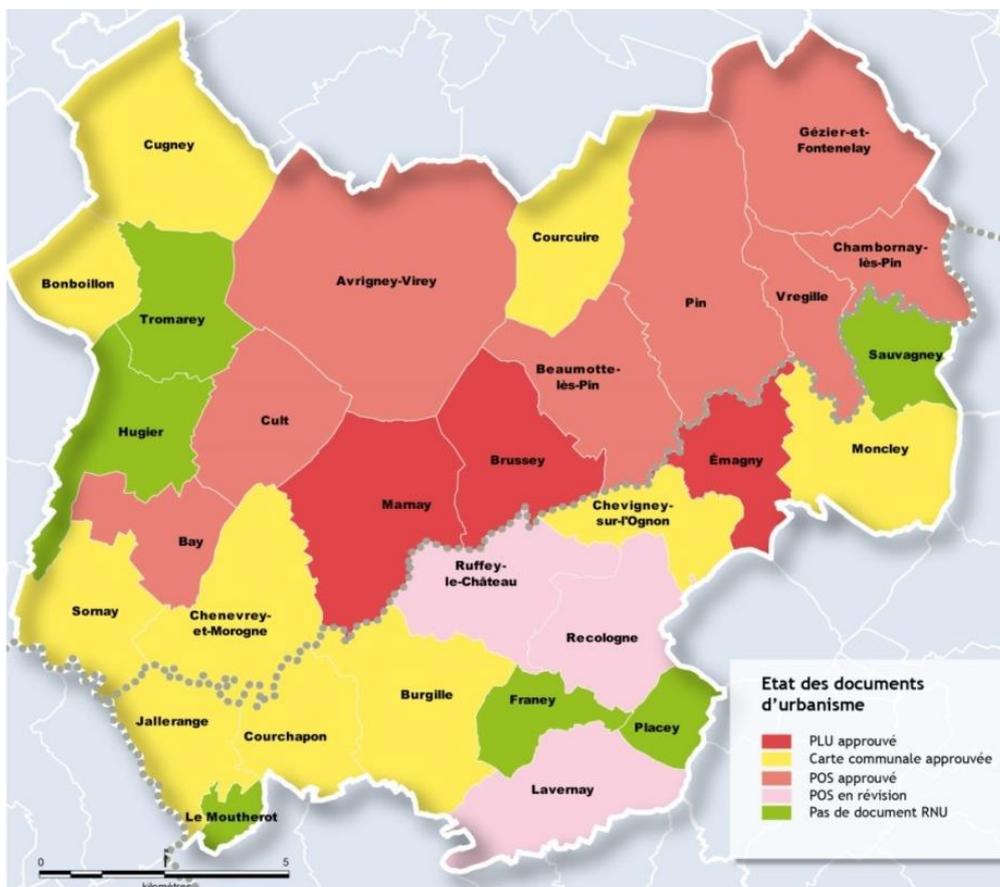


Figure 39 : Etat d'avancement des documents d'urbanisme (source : DREAL juin 2014)

Cadre de vie et paysage

1 - Un cadre de vie à fort potentiel

▣ Une empreinte patrimoniale encore très visible

Le Val Marnaysien dispose d'une richesse architecturale et paysagère importante comme en témoignent les nombreuses protections patrimoniales : monuments historiques (Cult, Avriigny, Burgille), sites inscrits (Moncley) et classés (Jallerange), zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Marnay).

Ce patrimoine est constitué d'une offre intéressante : Marnay avec son appellation de "petite cité comtoise de caractère" et de nombreux châteaux bien conservés : Moncley, Burgille, Jallerange...



Marnay et son centre historique



Le château de Moncley

Le Val Marnaysien présente également des formes urbaines et architecturales caractéristiques de la région : villages linéaires, groupés, carrefours, en coteau ou de plaine.

L'architecture des bâtiments est également typique de la Franche-Comté : des volumes importants et plutôt horizontaux ; des toitures de grande surface à faible pente et utilisant la tuile comme matériau.



Lavoir à Jallerange



Fontaine à Emagny

Les communes ont su conserver un petit patrimoine composé de fontaines, lavoirs et calvaires caractéristique du secteur. Ce patrimoine a fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des communes afin de le mettre en valeur.

En revanche, les constructions de ces dernières décennies tendent à se démarquer de cette architecture et morphologie typiques des villages provoquant des impacts paysagers forts, notamment dans le cas de lotissements pavillonnaires.

Cette tendance se retrouve dans la plupart des villages du Val Marnaysien (Marnay, Recologne, Emagny, Pin, Chambornay-lès-Pin, Ruffey-le-Château ...), marqués par le phénomène de périurbanisation.



Constructions récentes à Bay (source : Google Maps)



Constructions récentes à Recologne (source : Google Maps)

✚ Un tourisme local nourri par les richesses naturelles du territoire

La qualité des espaces naturels du Val Marnaysien est également le support à un tourisme local. La présence de pelouses sèches et de zones humides offre des lieux de découverte pour les visiteurs.

Le plan d'eau de Marnay : cette ancienne gravière représente aujourd'hui un plan d'eau de 20 hectares bénéficiant d'un circuit de promenades de 4 kilomètres. De nombreuses activités sont liées au site : tennis, football, pétanque, ping-pong, pêche, canoë-kayak, observation de la faune et de la flore....



(source : Office de Tourisme du Val Marnaysien)



(source : Office de Tourisme du Val Marnaysien)

Les pelouses sèches des Monts de Gy et d'Hugier : ces anciens pâturages abritent une richesse floristique importante (30 espèces d'orchidées sauvages, oeillets des chartreux, centaurées, genévrier...) et une faune peu commune (engoulevent d'Europe, grand lézard vert...). Des sentiers d'interprétation ont été aménagés pour valoriser ces milieux naturels.

La Maison de la Nature à Brussey assure également un travail de valorisation du patrimoine naturel et de découverte des milieux. Ce centre permanent d'initiatives pour l'environnement de l'Ognon (CPIE) assure plusieurs missions :

- « CHERCHER » en proposant des services de conseils et d'études de l'environnement et du patrimoine (études en vue de la création de vergers de sauvegarde, recensement des sites de nidification de l'hirondelle etc...).
- « DEVELOPPER » en agissant concrètement avec les partenaires locaux pour valoriser le territoire (mise en valeur du patrimoine local, gestion d'un milieu naturel etc...).
- « TRANSMETTRE » dans une démarche à la fois scientifique, sensible et culturelle qui est adaptée à chaque public et qui s'enrichit d'une longue pratique de terrain (la gestion des déchets, la biodiversité au jardin, sensibilisation au thème de l'eau etc...).

✚ Une offre importante de randonnées pédestres et cyclables de part et d'autre de l'Ognon

Le Val Marnaysien offre des itinéraires pédestres et cyclables permettant de découvrir le territoire et le patrimoine local, principalement au départ de Marnay.

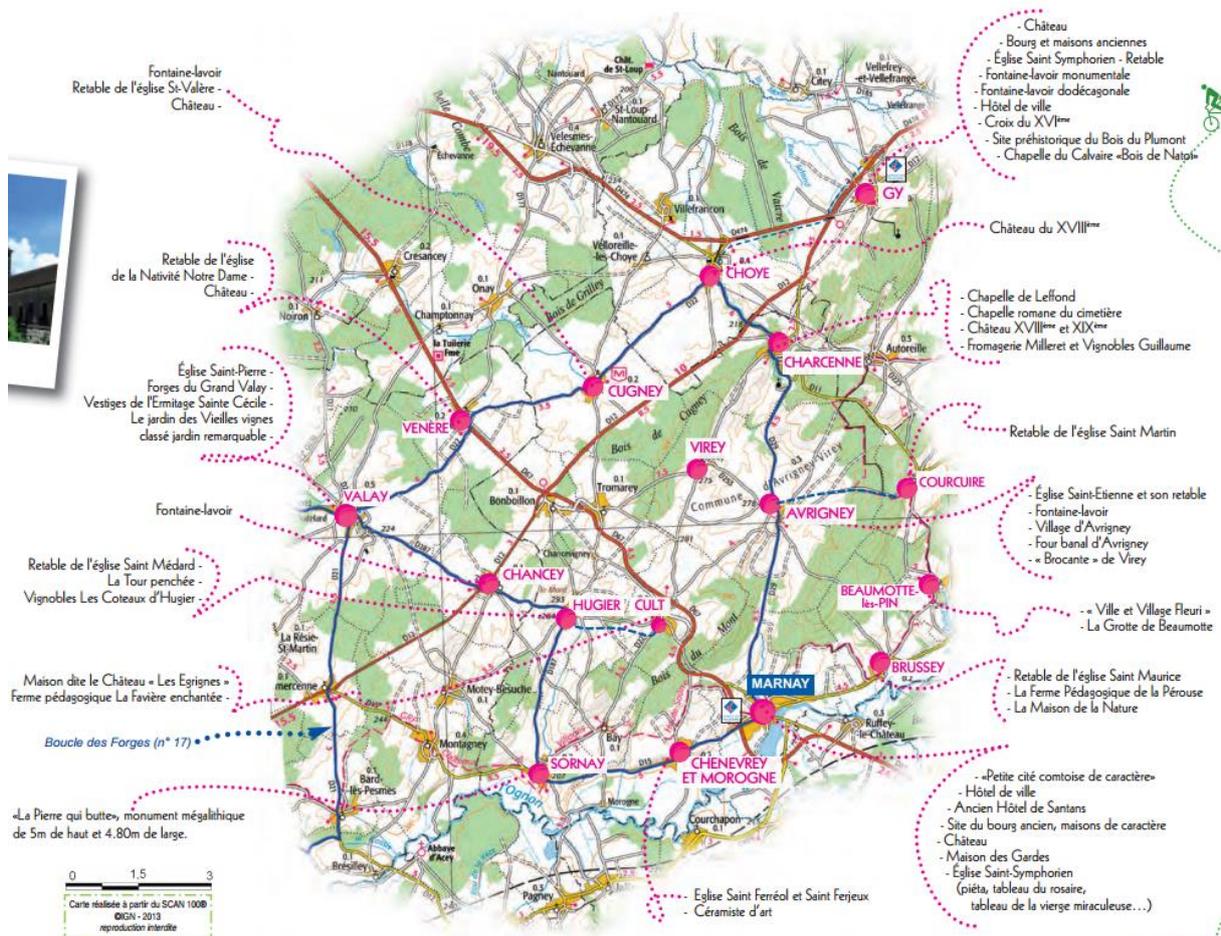


Figure 40 : Circuit cyclable LA boucle des Vieilles Vignes (source : Office de Tourisme du Val Marnaysien)



L'ancienne voie ferrée reconverte
(Source : Office de Tourisme du Val Marnaysien)

Circuits pédestres de la CCVM
(Source : Office de Tourisme du Val Marnaysien)

Depuis fin 2013, la CCVM a entrepris des travaux de réhabilitation de l'ancienne voie ferrée reliant Besançon à Gray. Ce chemin, réservé aux piétons et aux cycles, s'étend sur 7 kilomètres et relie Marnay à Pin.

Côté Doubs, des itinéraires cyclables/VTT se font au départ de Besançon, faisant le lien avec la Haute-Saône. Ainsi, sur 82 km, un itinéraire cyclable longe une portion du Doubs ainsi que la rivière de l'Ognon avant de revenir sur Besançon depuis Emagny.

Plusieurs itinéraires de randonnée pédestre locaux se situent le long de l'Ognon (Courchapon, Emagny...). Au sud de Recologne, un itinéraire pédestre relie également le Val Marnaysien à Besançon.

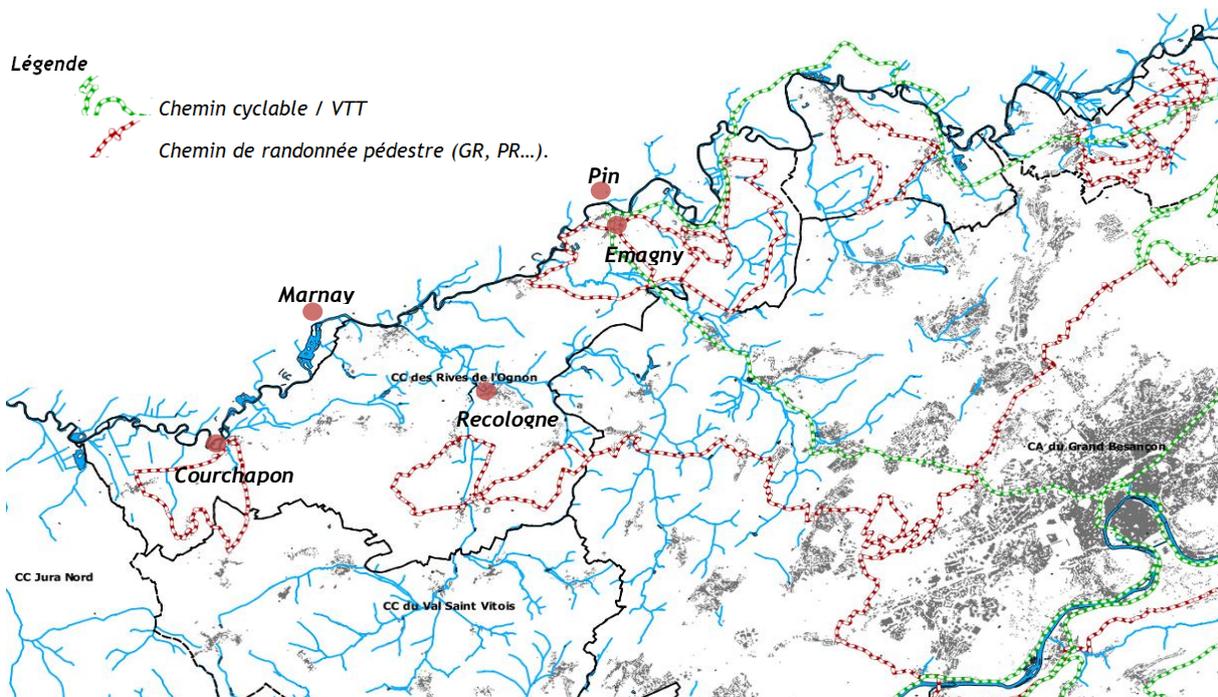
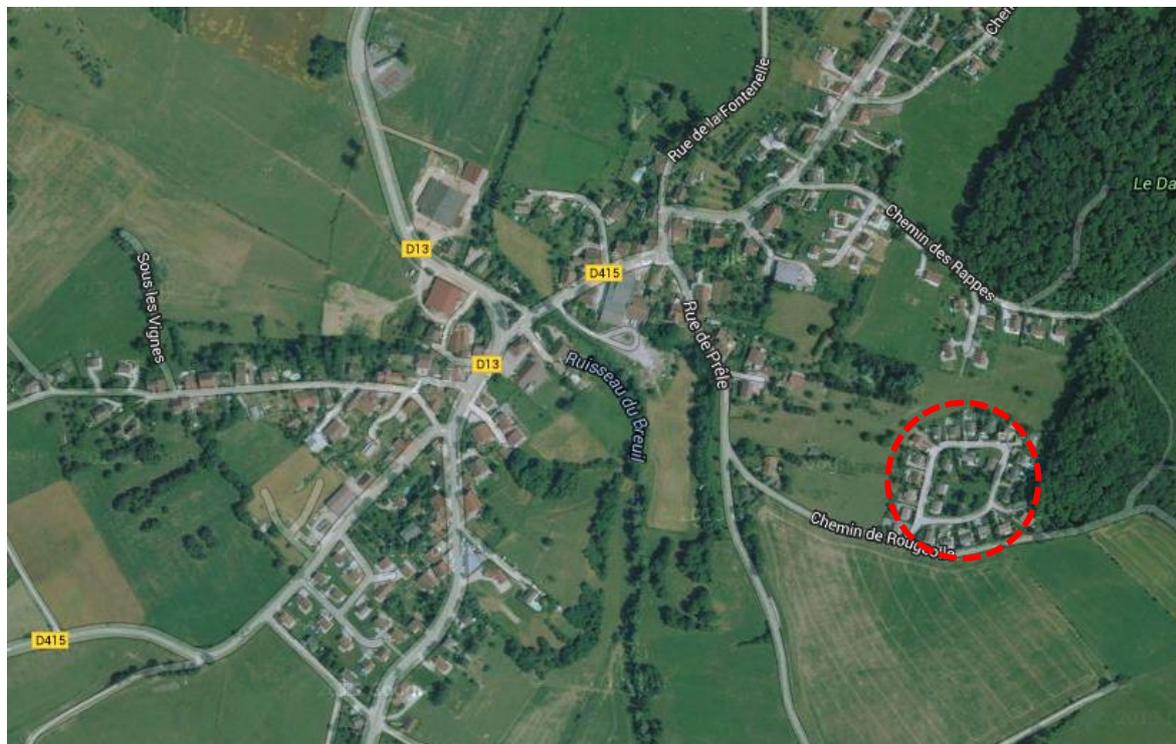


Figure 41 : Chemins pédestres et cyclables du Doubs (source : CG 25)

2 - Le paysage en évolution

⊕ Une mutation progressive du paysage avec l'urbanisation

Le développement de plusieurs lotissements non greffés aux coeurs des villages dégrade la qualité du paysage, conduit au mitage de l'espace et participe à l'isolement des nouveaux habitants. Chevigny-sur-l'Ognon et surtout Lavernay illustrent ce type de développement.

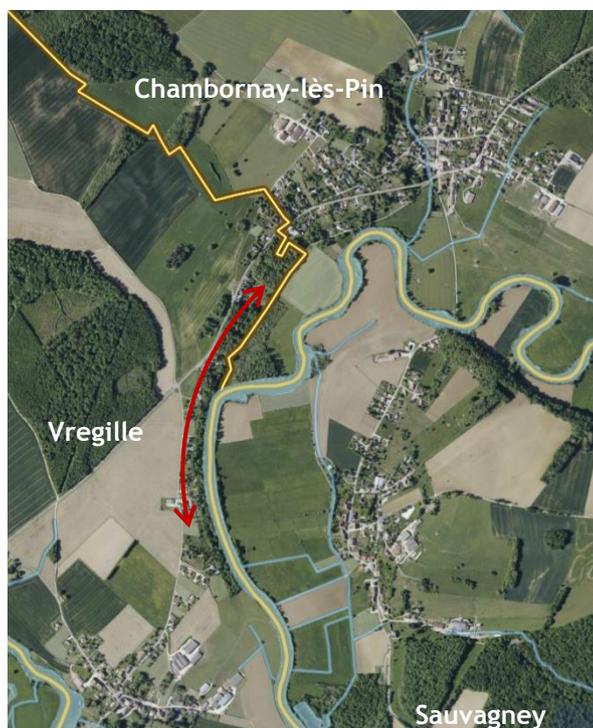


Lavernay : Lotissement déconnecté (source : Google Maps)



Entrée sud d'Emagny : Un fort développement de l'habitat pavillonnaire (source : Google Maps)

Avec le développement des formes pavillonnaires en entrées de villes ou le long d'axes routiers, **des risques de continuums urbains** apparaissent sur le territoire (Vregille et Chambornay-lès-Pin, Jallerange et Pagney) et impliquent des enjeux en termes de maintien de l'identité des villages et de qualité des paysages.

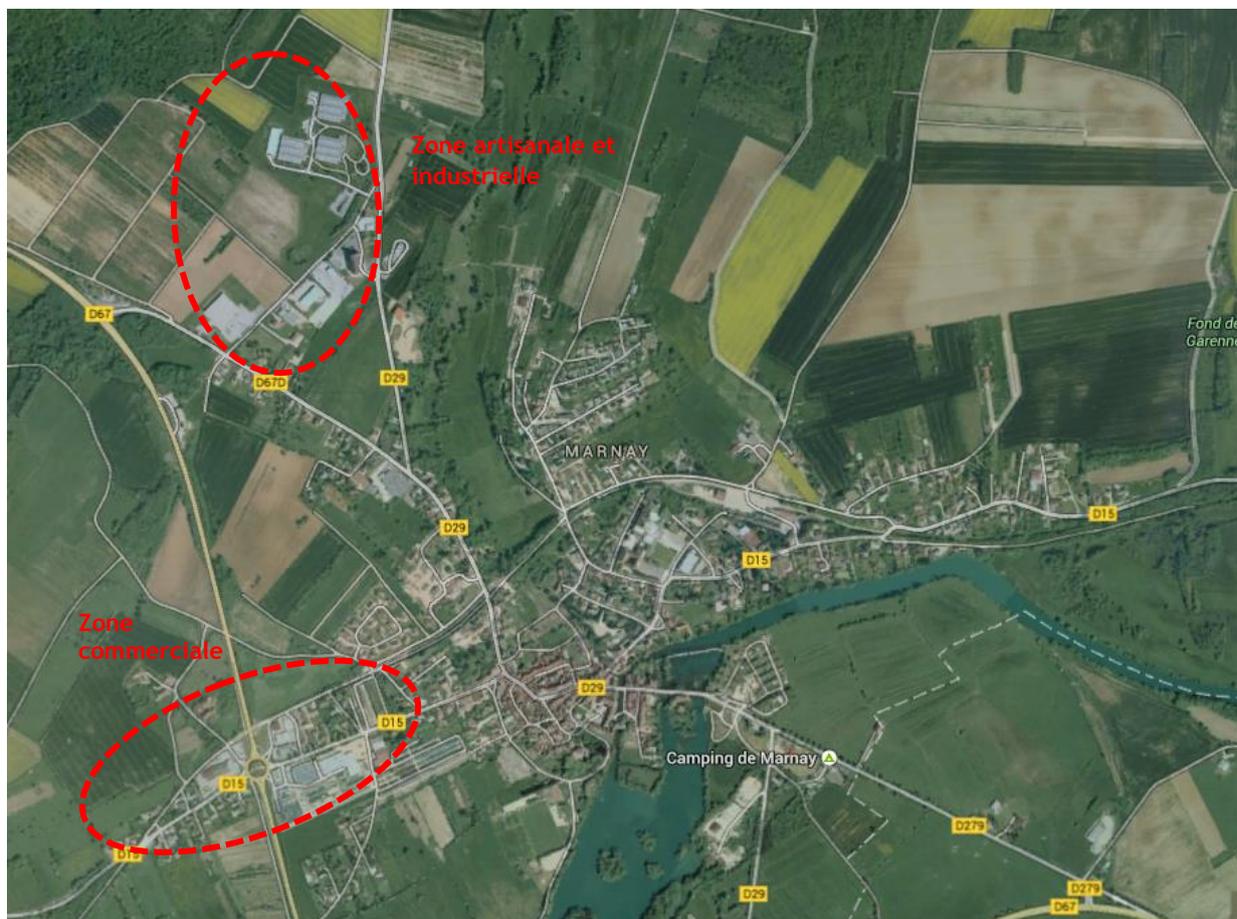


Des continuums urbains en devenir (source : Google Maps)

✚ Des entrées de commune propices au développement d'activités

Les entrées de ville offrent des facilités d'accès et une visibilité aux entreprises, ce qui en fait des secteurs particulièrement prisés et soumis à une pression foncière importante, entraînant du même coup des mutations fortes des paysages.

Or, ces sites sont également fortement associés aux secteurs urbanisés dont ils en constituent l'entrée principale. Leur aspect et leur image constituent donc un enjeu fort pour l'image du territoire.



Développement de zones d'activités aux entrées de commune de Marnay (source : Google Maps)

Site de la future zone artisanale à Ruffey-le-Château (source : Google Maps)

Espaces naturels

1 - Un capital naturel à préserver

✚ Une diversité de milieux naturels et un patrimoine environnemental remarquable

Le territoire du Val Marnaysien est traversé d'est en ouest par la rivière de l'Ognon, qui prend sa source à Château-Lambert, dans le massif des Vosges, et se jette en aval dans la Saône. L'Ognon présente une richesse importante en zones humides, très présentes au sein de la vallée et le long des cours d'eau secondaires venant s'y jeter. Ce réseau hydrographique dense est également accompagné de ripisylves (végétation le long des cours d'eau) qui jouent des rôles écologiques importants (maintien des berges, apport d'éléments nutritifs, limitation des crues ...). L'inventaire des zones humides de la DREAL de Franche-Comté (2006) a permis de recenser ce patrimoine naturel.

Le milieu forestier, à dominante de feuillus, est présent sur le territoire du Val Marnaysien (37% du territoire contre 43,6% pour le SCoT de l'agglomération bisontine). Plusieurs massifs de grande superficie se démarquent au sud de Jallerange et Courchapon et au nord de Marnay. Ils traduisent la présence de monts, au relief plus marqué.

Sur le reste du territoire, à dominante agricole, la présence de boisements est plus rare, hormis sous forme de bosquets ou de haies éparses et peu denses. L'espace agricole représente ainsi plus de la moitié du territoire du Val Marnaysien (54,5%).

	Superficie (hectare)	% CCVM	Rappel % SCoT
Surface bâtie	1304	6,0	9,5
Espaces naturels (boisements, hydrographie ...)	8263	37,8	49,5
Espace agricole (RPG)	11900	54,5	37,7
Autres éléments artificialisés (voies de communication...)	369,5	1,7	3,3

Répartition de l'occupation du sol (sources : IGN, BD TOPO, RPG)

La vallée de l'Ognon confère au territoire une richesse environnementale exceptionnelle. Les ZNIEFF de type I « Vallée de l'Ognon de Villersexel à Moncley » et « Vallée de l'Ognon de Moncley à Pesmes » recouvrent une grande partie de la vallée et concernent 16 des 30 communes que compte le Val Marnaysien.

La présence de nombreux zonages naturalistes (ZNIEFF de type I, APPB, Natura 2000) met également en évidence sur le territoire des habitats écologiques remarquables (pelouses sèches, prairies humides, plaines, mares, grotte ...) qui appellent à leur préservation, ainsi qu'à celle des espèces liées.

Certains de ces milieux font par ailleurs l'objet d'inventaires spécifiques par la DREAL de Franche-Comté (zones humides et pelouses sèches).

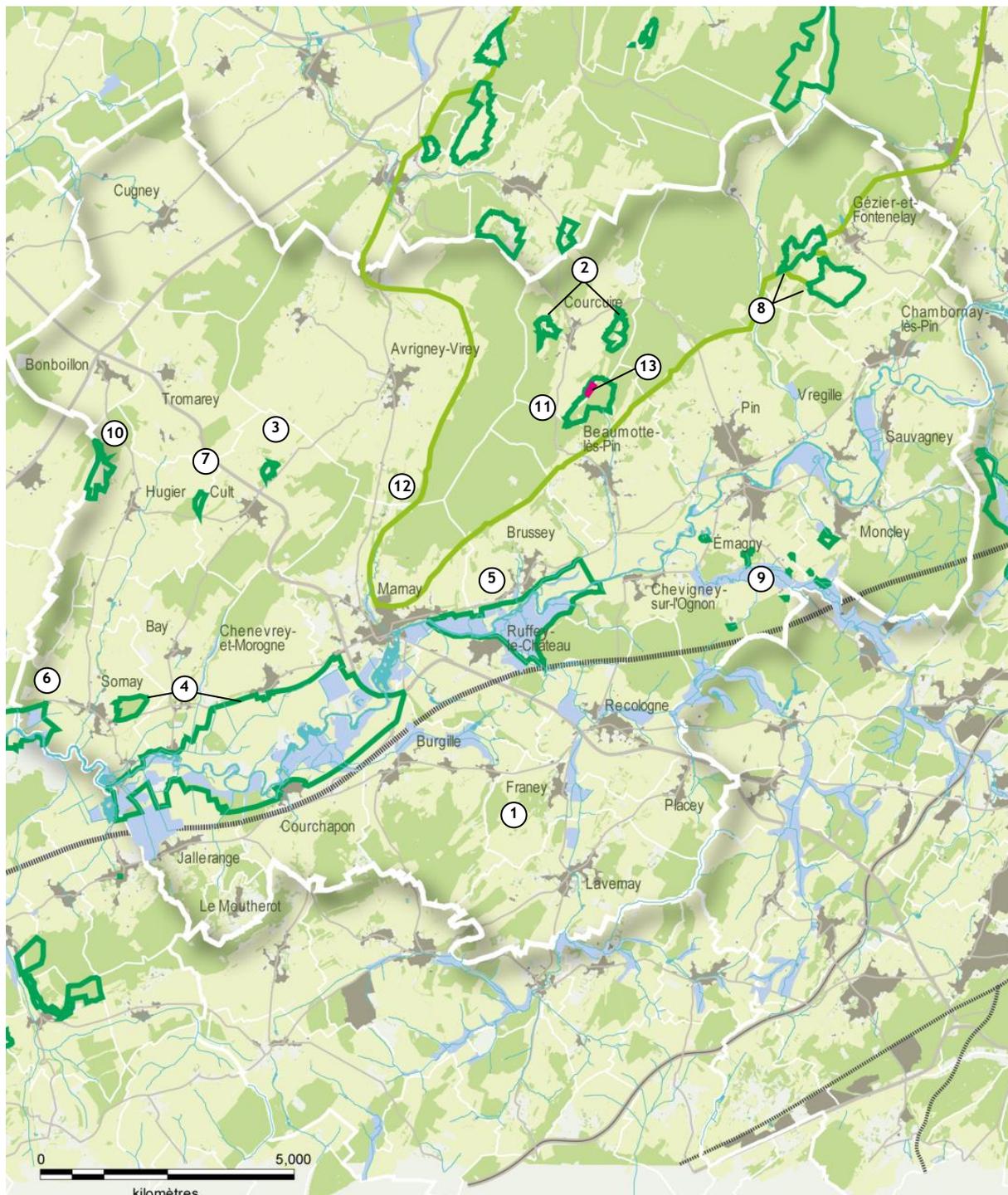
	Superficie (hectare)	% CCVM	Rappel % SCoT
APPB	4,35	0,02	0,6
ZNIEFF 2	3613	16,6	7
ZNIEFF 1	1280	5,9	8,8
Zones humides	842	3,9	3,7

Périmètres naturalistes de la CCVM (source : DREAL FC)

Espaces naturels et agricoles du territoire du Val Marnaysien (sources : IGN, BD TOPO)



- | | | | |
|---|-----------------|---|-----------------------|
|  | Espace boisé |  | Réseau hydrographique |
|  | Espace agricole |  | Zone urbaine |



- | | | | |
|---|-------------------|---|---|
|  | ZNIEFF de type I |  | Zones humides (inventaire DREAL 2006) |
|  | ZNIEFF de type II |  | Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope |

Liste des ZNIEFF du Val Marnaysien (source : DREAL FC)

N°	Dénomination ZNIEFF	Superficie (hectare)	Département concerné	Type ZNIEFF
1	Fontaine de Vauchon et ruisseau à Franey	2,59	25	I
2	Patis des Baudiches et du Chatoyenot	28,20	70	I
3	Pelouse de la Charmotte	4,89	70	I
4	Plaine de l'ognon de Marnay à Pagney	833,51	25, 39, 70	I
5	L'ognon en amont de Marnay	223,12	25, 70	I
6	Prairie humide de la Vaivre, du Breuil et du Prè Pont	76,95	39, 70	I
7	Pelouse de la Charme	4,28	70	I
8	Pelouses des Rachanes, des Essarts Jovey et de la Grande Charme	80,20	70	I
9	Réseau de mares a Moncley et Emagny	8,32	25	I
10	Pelouse du Mont	22,71	70	I
11	Pelouse des Essarts, bois et grotte	42,72	70	I
12	Les monts de Gy	10760,00	70	II

Liste des APPB du Val Marnaysien (source : DREAL FC)

N°	Dénomination	Superficie (hectare)	Département concerné
13	Grotte de Beaumotte	4,37	70

Liste des sites Natura 2000 du Val Marnaysien (source : DREAL FC)

N°	Dénomination	Département concerné	Type de site Natura 2000
13	Réseau de cavités a minioptères de Schreibers en Franche-Comté – Grotte de Beaumotte (fr4301351)	70	ZSC (directive Habitats)

✚ Une vallée aux multiples fonctions

L'Ognon est un affluent de la rive gauche de la Saône qui draine un bassin hydrographique de 2070km² qui prend son origine à la bordure méridionale des Vosges. Sortie des reliefs vosgiens, l'Ognon devient une rivière de plaine.

La vallée de l'Ognon se caractérise par la richesse biologique liée au cours d'eau (présence de zones humides, faune/flore aquatique...).

La DREAL de Franche-Comté a ainsi pu recenser de nombreuses zones humides tout le long de l'Ognon ainsi que le long des cours d'eau secondaires. Plusieurs ZNIEFF (Courchapon, Ruffey-le-Château) mettent également en évidence la présence de vastes prairies humides.

Cette vallée constitue une continuité écologique de première importance pour les milieux aquatiques et humides.

Outre leur importance écologique pour la faune et la flore spécifiques qu'ils abritent, ces milieux humides et aquatiques jouent également des rôles structurels comme zones tampons lors d'épisodes de crues, permettant ainsi d'en limiter les effets dévastateurs. La morphologie de la vallée en fait ainsi un champ d'expansion pour les épisodes de crues.

La vallée de l'Ognon est concernée par un plan de prévention du risque inondation (PPRi) Ognon aval. Il est actuellement en cours d'élaboration et a été prescrit par arrêté interpréfectoral du 24 octobre 2012.

En l'attente, le document de référence pour le risque inondation est le **plan des surfaces submersibles (PSS) de l'Ognon**.

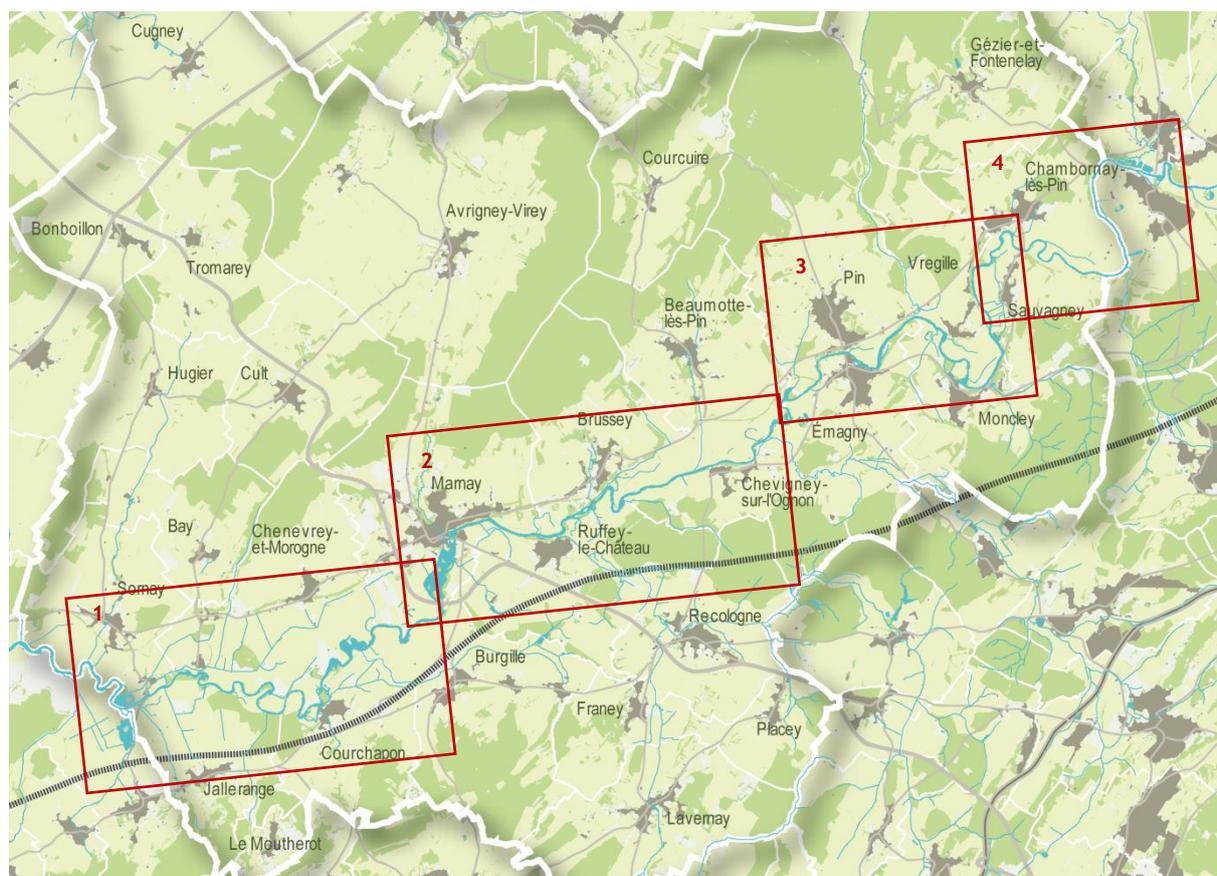
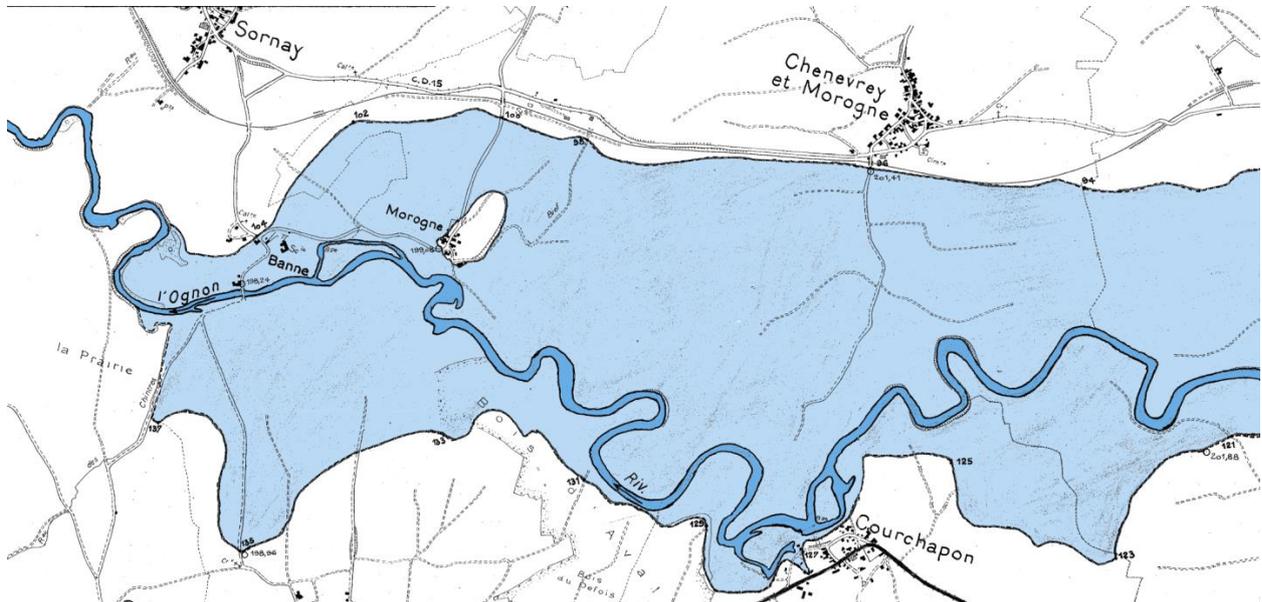
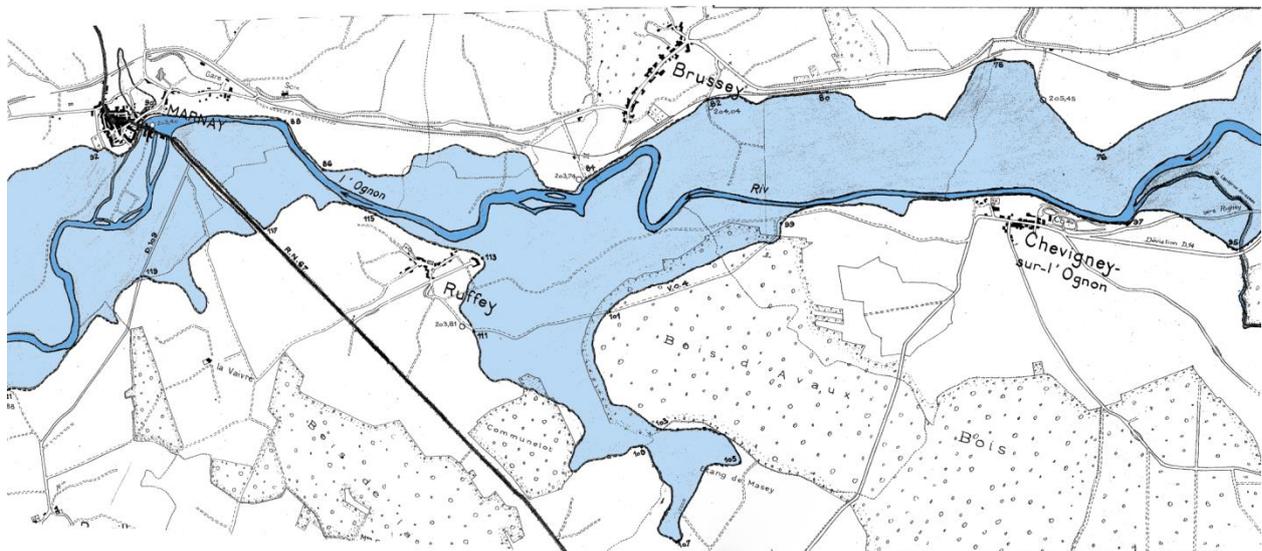


Figure 42 : Localisation des planches du plan des surfaces submersibles (PSS) de l'Ognon

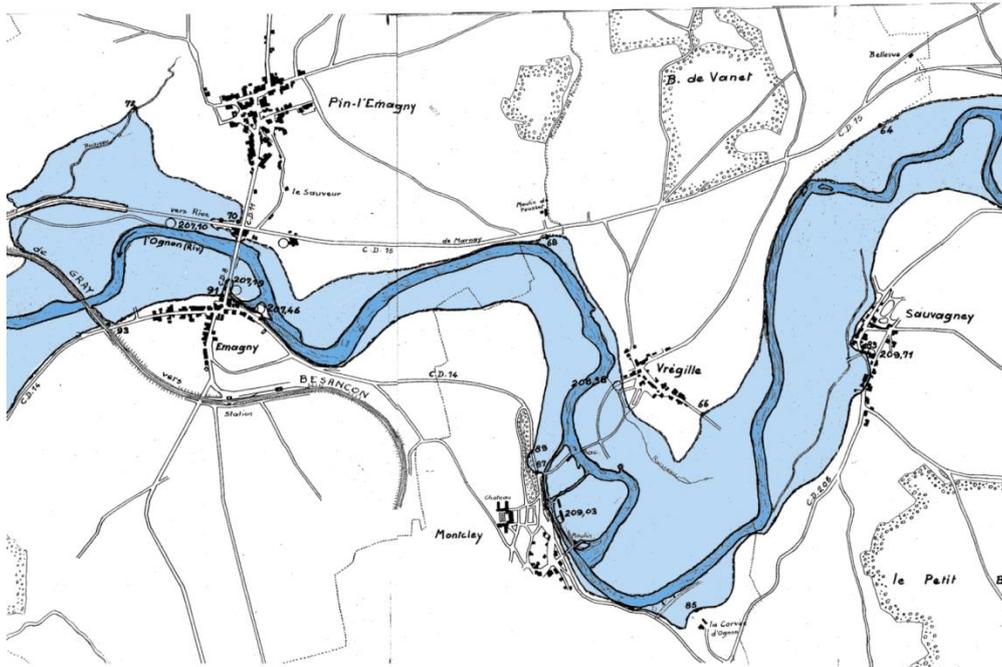
Sur le Val Marnaysien, 14 communes sont ainsi concernées par un risque d'inondation important. Ce risque est lié au relief local : en amont de Marnay (plans 2 à 4), les zones inondables restent globalement restreintes tandis qu'en aval, la présence de larges prairies alluviales permet à l'Ognon de s'y déverser en période de crues (plan 1).



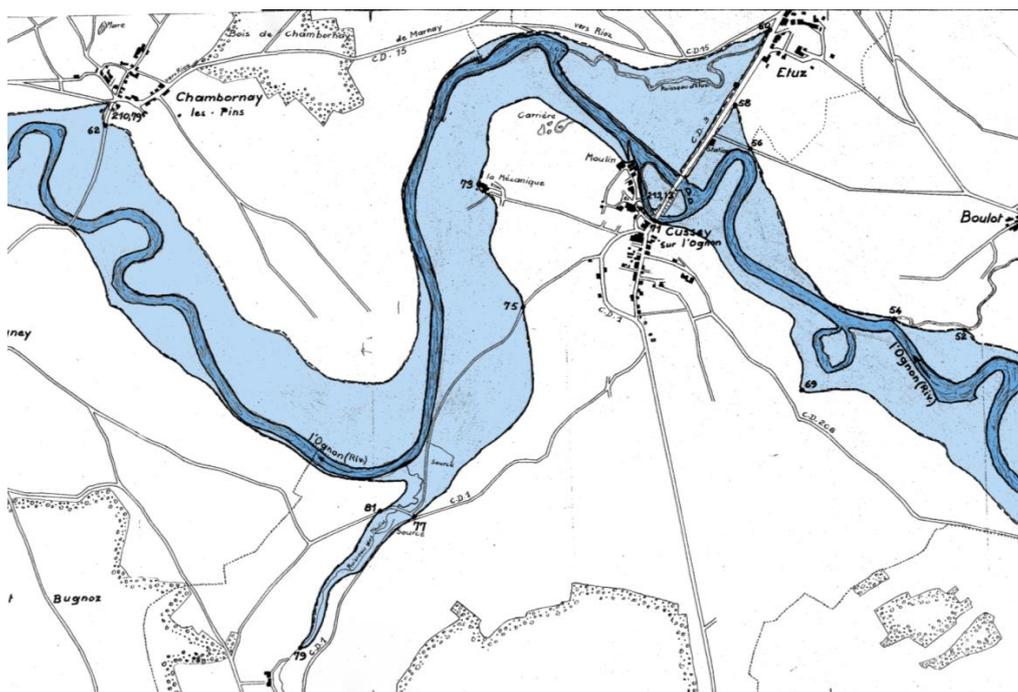
Plan 1 des surfaces submersibles (source : Préfecture du Doubs)



Plan 2 des surfaces submersibles (source : Préfecture du Doubs)



Plan 3 des surfaces submersibles (source : Préfecture du Doubs)



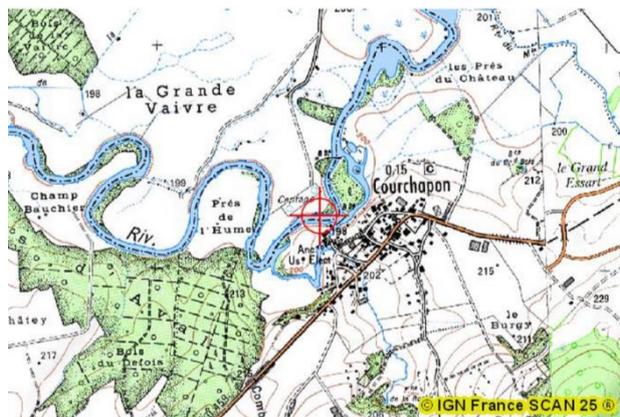
Plan 4 des surfaces submersibles (source : Préfecture du Doubs)

⊕ Une qualité écologique moyenne des eaux

L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) réalise des mesures régulières afin d'évaluer la qualité des cours d'eau. Sur l'Ognon, plusieurs stations permettent de suivre l'évolution de sa qualité.

Les mesures se basent sur l'analyse de plusieurs critères afin de déterminer l'état écologique (invertébrés, poissons...) et chimique (température, salinité, acidification ...) du cours d'eau.

Les données sont issues de la station de mesure de Courchapon.



Localisation de la station de mesure de Courchapon

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Ilutriments	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons (2)	Hydromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
2013	BE	TBE	BE	BE	Ind	BE	BE	MOY				MOY		BE
2012	BE	TBE	BE	BE	Ind	BE	TBE	MOY	MAUV			MAUV		MAUV ⓘ
2011	BE	TBE	BE	BE	Ind	BE	BE	MOY	MAUV			MAUV		BE
2010	BE	TBE	BE	BE	Ind	BE	BE	MOY	MAUV			MAUV		BE
2009	TBE	TBE	BE	TBE	Ind	BE	MOY	MOY	MAUV			MAUV		MAUV ⓘ
2008	TBE	TBE	BE	TBE	Ind	BE	MOY	MOY	MED			MED		MAUV ⓘ
2007	TBE	TBE	BE	TBE	Ind		TBE	MOY	MED			MED		

Légende

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
Ind	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré, ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie), ou données insuffisantes pour déterminer un état (physicochimie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence de données

État chimique

BE	Bon état
MAUV	Non atteinte du bon état
Ind	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données

La qualité de l'Ognon (station de Courchapon) (Source : Agence de l'Eau RMC)

L'Ognon présente ainsi une qualité chimique qui s'avère globalement en bon état. Certaines périodes de mesure ont révélé la présence ponctuelle d'éléments polluants (tributyletain-cation), conduisant à classer l'état chimique du cours d'eau comme mauvais.

En revanche, l'état écologique du cours d'eau reste plus préoccupant, classé comme mauvais entre 2009 et 2012, principalement du fait du mauvais état de la faune aquatique (poissons, diatomées et invertébrés). En 2013, l'état écologique est passé à moyen.

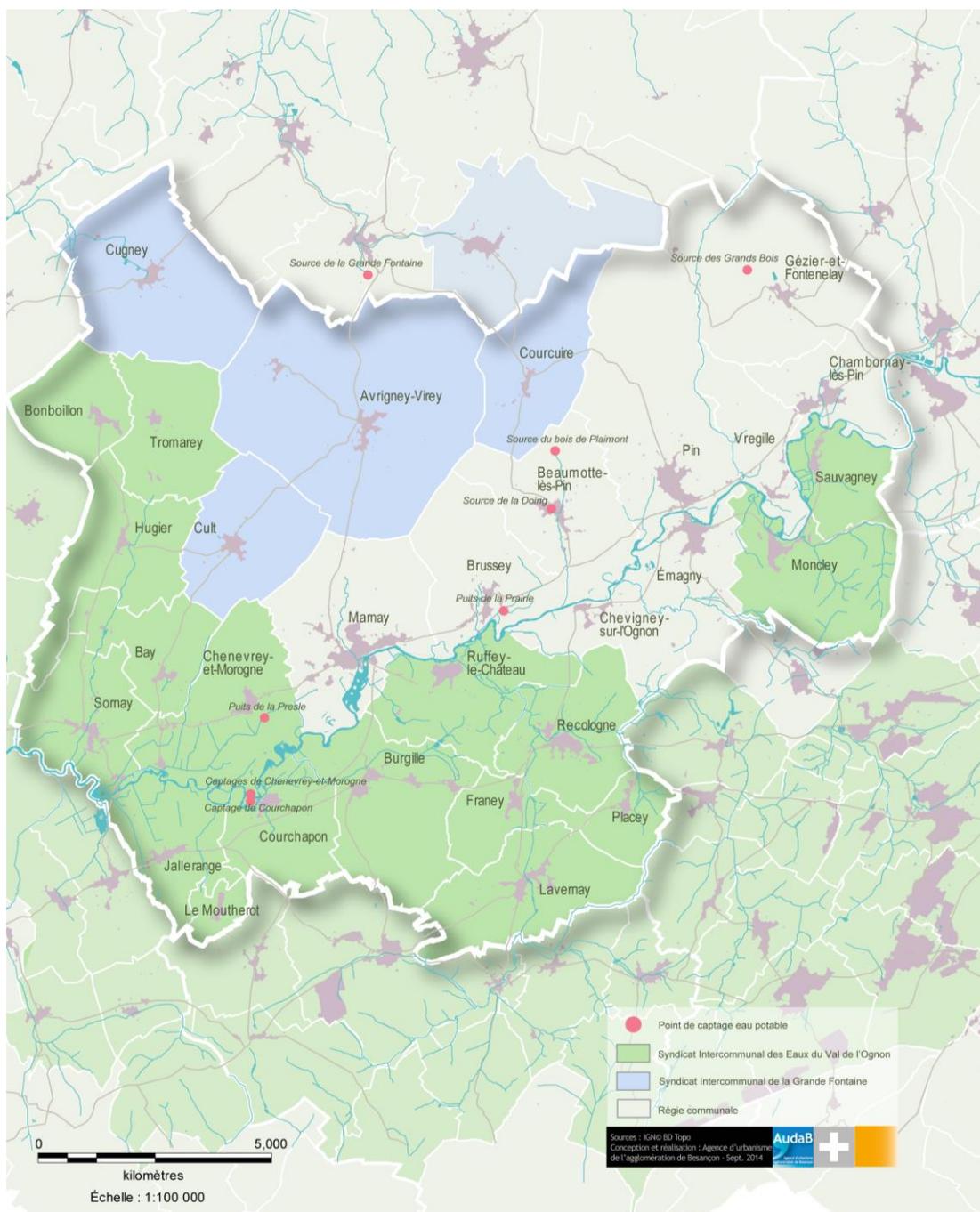
Ressource en eau potable

1- Une gestion différenciée de l'eau potable sur le territoire

Les ressources en eau potable du Val Marnaysien sont gérées soit en régie intercommunale (syndicats des Eaux du Val de l'Ognon et de Grande Fontaine) soit en régie communale.

La plupart des captages d'eau potable se situent le long de l'Ognon, hormis pour certaines communes qui tirent leur ressource d'eau potable depuis des sources (cas de Beaumotte-lès-Pin et Gézier-et-Fontenelay par exemple).

Certains captages ont donné lieu à une déclaration d'utilité publique (DUP) et un arrêté préfectoral afin de les protéger. Des périmètres de protection limitant les droits à construire, ont été instaurés autour de captages et permettent ainsi de protéger la qualité de l'eau : Source de la Grande Fontaine, captages de Courchapon, captages de Chenevrey, puits de la Prairie...



L'eau potable du Val Marnaysien : gestion et sites de captage (sources : IGN, BD TOPO)

2- La qualité de la ressource en eau

L'eau d'alimentation s'avère conforme aux exigences de qualité pour une majeure partie des communes du Val Marnaysien et peut donc être consommée.

Cependant, les mesures ont conclu à **des dysfonctionnements pour certaines communes** : présence trop élevée de désinfectant conduisant à un goût et une odeur prononcés (Beaumont-lès-Pin), qualité microbiologique insuffisante pouvant entraîner des troubles gastro-entériques (Gézier-et-Fontenelay).

De plus, des mesures effectuées en juillet 2014, au syndicat des eaux la Grande Fontaine ont conclu à une défaillance du système de traitement, rendant l'eau impropre à la consommation. De nouvelles mesures pourront confirmer ou infirmer l'état qualitatif de la ressource en eau.

3- La quantité de la ressource en eau

Les communes organisées en régie pour l'alimentation en eau potable, disposent d'une réserve suffisante pour satisfaire leurs besoins actuels en développement. Certaines de ces communes recherchent des puits complémentaires afin d'anticiper les besoins futurs.

Le Syndicat des Eaux du Val de l'Ognon qui gère plus de 22 000 adhérents, stocke plus de 10000m³ d'eau potable dans ses réservoirs. Il intervient sur environ 600 kilomètres de linéaire de réseau. Afin de sécuriser son alimentation, le syndicat des eaux dispose de possibilités d'alimentation depuis la Ville de Besançon.

Aujourd'hui, il n'existe pas de problèmes particuliers en matière de capacité d'alimentation en eau potable :

- la ressource est suffisante,
- Le syndicat recherche également d'autres ressources ou puits,
- les réseaux font l'objet d'investissements réguliers.

Le Syndicat d'eau Grande Fontaine qui gère environ 1200 habitants, a produit avec sa société d'affermage (SAUR - Société d'aménagement urbain et rural) plus de 146 000 m³ d'eau potable en 2012. La longueur du réseau exploité est d'environ 32 kilomètres.

Le syndicat génère un excédent à hauteur de 10 000 m³ par an qu'elle exporte.

Aujourd'hui, il n'existe pas de problèmes particuliers en matière de capacité d'alimentation en eau potable :

- la ressource est suffisante,
- les réseaux font l'objet d'investissements réguliers.

Energie

1 - Des consommations d'énergie traduisant la periurbanisation du territoire

Consommations par secteur d'énergie

Les secteurs les plus consommateurs sont ceux du résidentiel et des transports routiers, représentant à eux seuls près de 80% des consommations d'énergies du Val Marnaysien. Ces deux secteurs sont également parmi les plus consommateurs dans les autres EPCI ou à l'échelle du SCoT.

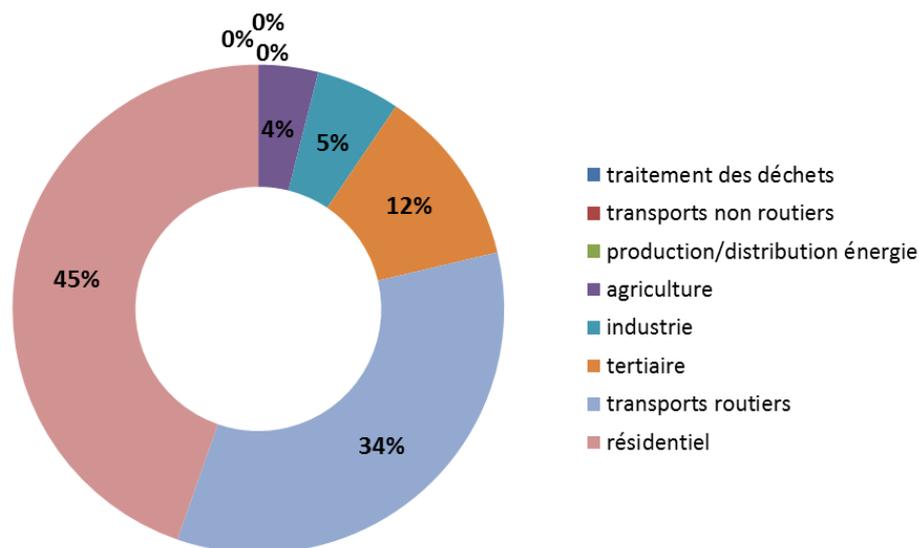


Figure 43: Répartition des consommations d'énergie du Val Marnaysien par secteurs de consommation (source : OPTEER, 2008)

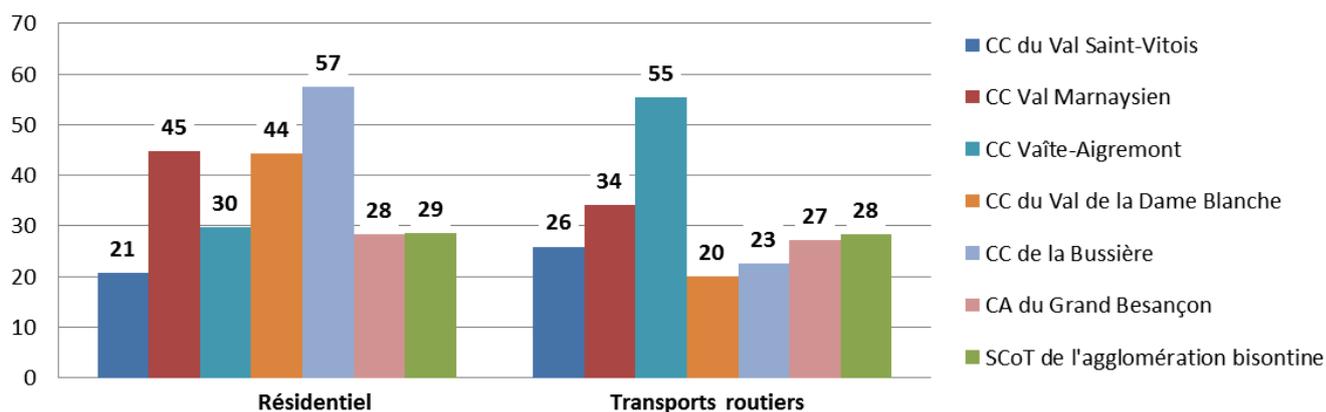


Figure 44 : Poids du secteur résidentiel et des transports routiers dans les consommations d'énergie par EPCI (en % du total consommé) (source : OPTEER, 2008)

✚ Consommations par types d'énergie

Le Val Marnaysien présente également une dépendance aux produits pétroliers importante (54% contre 40% pour le SCoT). En revanche, le territoire présente une consommation d'énergies renouvelables importante (14% des consommations totales d'origine renouvelable, contre 6% pour le SCoT).

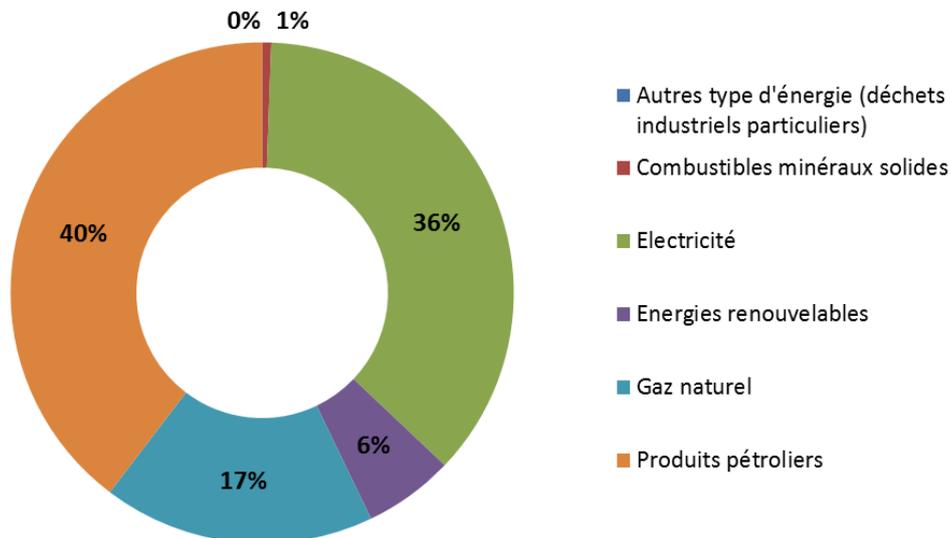


Figure 45 : Répartition des consommations d'énergie du SCoT de l'agglomération bisontine par types d'énergies consommées (source : OPTeER, 2008)

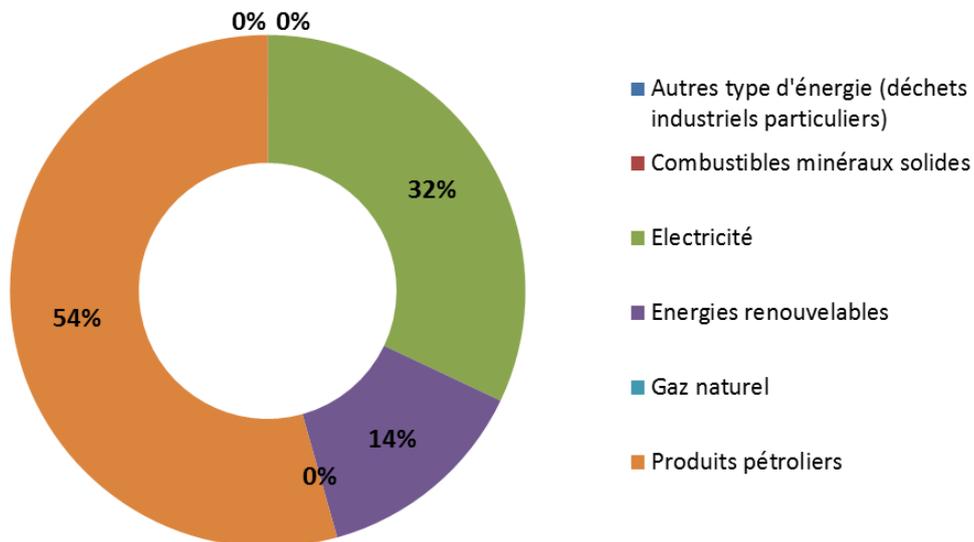


Figure 46 : Consommations d'énergie du Val Marnaysien par types d'énergies consommées (source : OPTeER, 2008)

La consommation de produits pétroliers est due à près de 60% à l'utilisation de véhicules particuliers (secteur des transports routiers) et à 84% pour le chauffage résidentiel (secteur résidentiel). Ces données posent la question des déplacements au sein de ce territoire et de l'efficacité énergétique du parc immobilier.

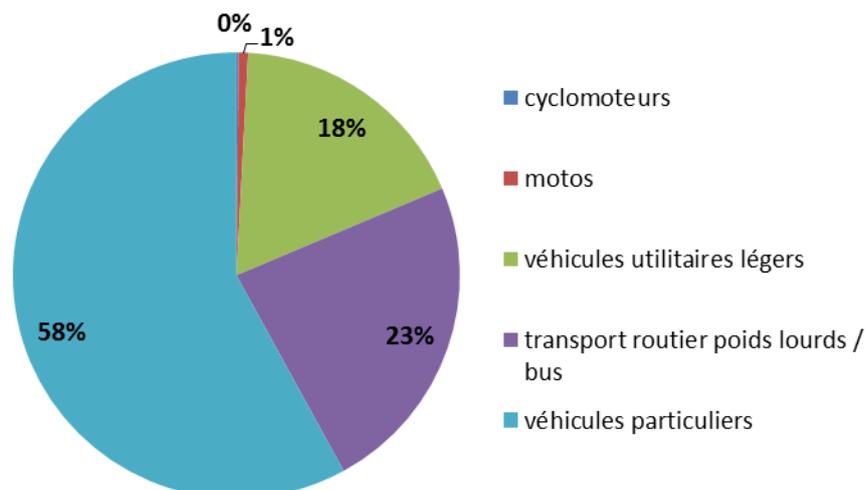


Figure 47 : Répartition de la consommation de produits pétroliers dans le secteur des transports routiers par type de véhicules (source : OPTÉER, 2008)

⊕ Consommations par habitant

Les consommations d'énergie de chaque EPCI mettent en avant l'importance du Grand Besançon dans les consommations du territoire, avec près de 532 600 tonnes équivalent pétrole consommées en 2008. Les autres EPCI du SCoT ont des consommations proches des 20 000 tonnes équivalent pétrole, exception faite de la CC du Val Saint-Vitois dont la consommation d'énergie tend vers les 50 000 tonnes équivalent pétrole.

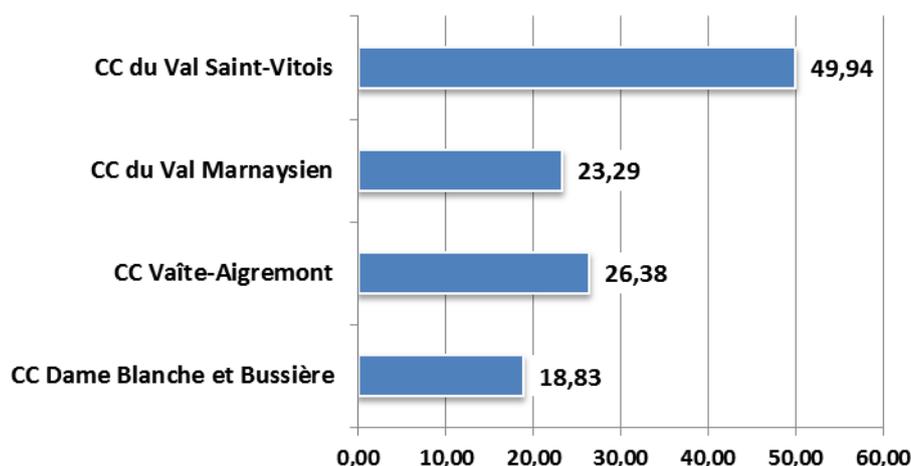


Figure 48 : Consommations d'énergie par EPCI (hors Grand Besançon) - (ktep par EPCI)

Cependant, rapportées au nombre d'habitant, les consommations d'énergie de chaque communauté de communes oscillent autour de 2,5 à 3 tep/habitant, ce qui est proche de la moyenne calculée pour l'ensemble du SCoT (3,08 tep/habitant). Cependant, chaque habitant des communautés de communes du Val Saint-Vitois et de Vaîte-Aigremont a eu des consommations supérieures en 2008 (5,09 et 3,81 tep/habitant), ce qui peut s'expliquer par la présence d'industries consommatrices d'énergie sur le territoire (la tuilerie...).

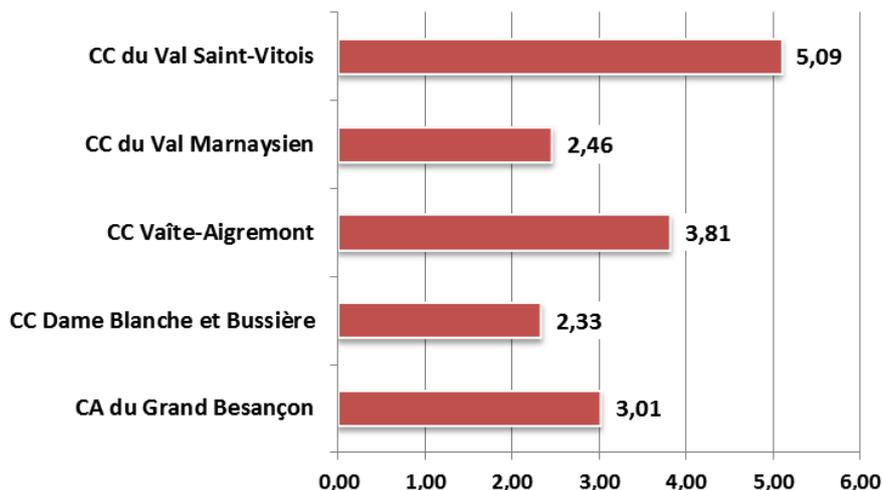


Figure 49 : Consommations d'énergie par habitant (en tonnes équivalent pétrole par habitant 2008)

2 - Précarité énergétique

- ❑ Précarité énergétique des ménages du Val Marnaysien : une situation qui appelle à la vigilance

NB : le seuil théorique de 10% des revenus dédiés aux besoins énergétiques est communément utilisé pour définir un état de précarité énergétique.

En 2008, les ménages supposés en situation de précarité énergétique représentent plus de 2000 personnes, soit 1% de la population du territoire du SCoT approuvé.

La répartition de la population en fonction de la part de leurs dépenses énergétiques traduit, à l'échelle du SCoT approuvé, qu'une grande majorité de la population (plus de 72%) dépense entre 6 et 7% de ses revenus pour subvenir aux dépenses énergétiques liées au logement et aux déplacements.

Au niveau du Val Marnaysien, la population n'est pas en situation de précarité énergétique. Cependant, il convient de rester attentif car plus 13% de la population (plus 1200 personnes) du territoire dépensent entre 9 et 10% de leurs revenus pour subvenir à leurs besoins énergétiques (déplacements motorisés, chauffage du logement...).

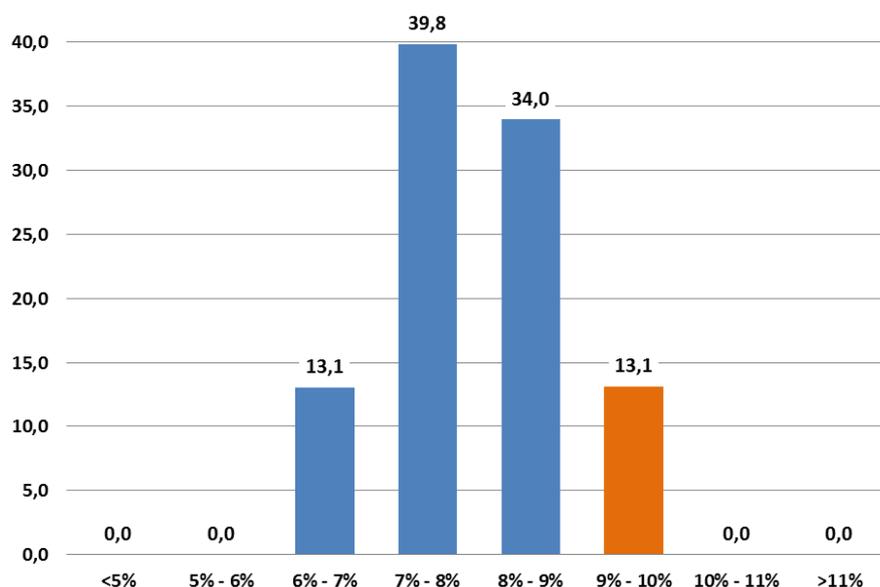


Figure 50 : Répartition de la population de la CCVM selon la part de leurs dépenses énergétiques (source : Atmo FC, 2008)

La précarité énergétique des ménages est principalement le fait des dépenses liées au logement. Cela représente ainsi près de 75% des dépenses liées aux besoins énergétiques, le reste étant principalement dû aux déplacements motorisés.

Les ménages du Val Marnaysien dépensent 2,35% de leurs revenus pour se déplacer contre moins de 2% à l'échelle du SCoT. Cette différence est toutefois à nuancer en raison du poids de Besançon dans le périmètre SCoT. En effet, la ville de Besançon offre beaucoup plus d'alternatives à la voiture moins coûteuses : réseau Ginko, pratique des modes actifs facilitée...

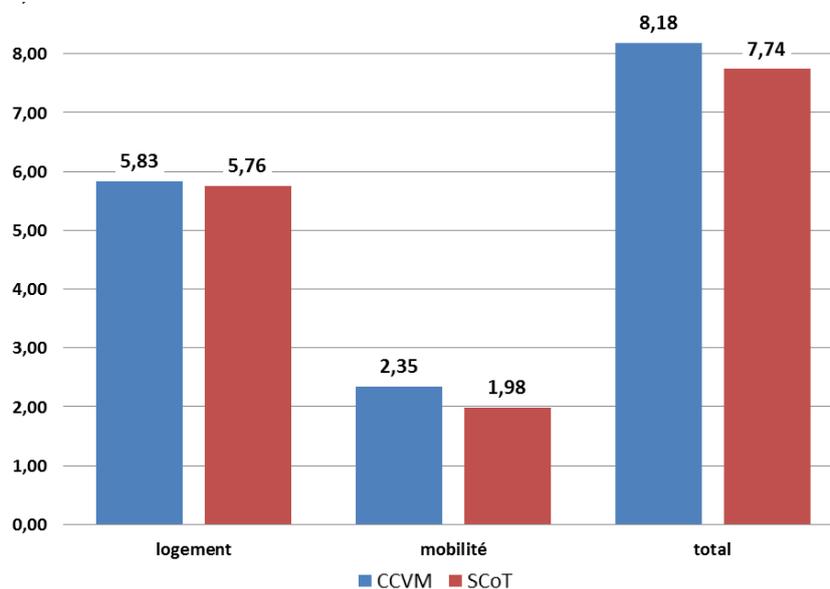


Figure 51: Le poids du logement et de la mobilité dans la précarité énergétique des ménages

Synthèse du diagnostic, enjeux du Val Marnaysien et incidences avec le SCoT

Thématiques	Éléments de diagnostic	ENJEUX CCVM	Incidences avec le projet SCoT
Organisation territoriale	<ul style="list-style-type: none"> + Le Val Marnaysien, réuni autour de l'Ognon, s'articule avec la commune de Marnay son bourg-centre, Recologne et Emagny en appui. + Un territoire à l'écart du fonctionnement ferroviaire qui reste dépendant des axes routiers, particulièrement à travers l'attractivité que suscite Besançon à son égard. + La RD67, colonne vertébrale du territoire est le principal axe de desserte et de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> + Conforter l'unité fonctionnelle du territoire en s'appuyant sur les communes structurantes. + Organiser une offre de transport alternative à la voiture (covoiturage, TC...) afin d'en réduire l'usage, notamment en direction de Besançon. 	<p>Prolonger l'actuelle armature urbaine du SCoT, au regard de l'organisation territoriale du Val Marnaysien.</p> <p>Etendre la mise en œuvre des orientations du SCoT approuvé, au Val Marnaysien.</p>
Structure démographique et tendances résidentielles	<ul style="list-style-type: none"> + Une croissance régulière de la population qui s'explique par la natalité et les migrations en provenance principalement de Besançon. + Une population relativement jeune et active. + Un dynamisme résidentiel qui tente à se recentrer sur les communes les plus proches de Besançon et le long des principaux axes de communications (RD67, RD15) même si Marnay connaît un fléchissement dans sa croissance. + Une offre en logement assez diversifiée (individuel, appartement, locatif privé...) + Un nombre important de logements vétustes à réhabiliter qui constitue un potentiel pour le maintien de la diversification de l'offre. + Un parc locatif privé remplissant une fonction sociale de fait, mais écarté de toute action publique visant des actions de réhabilitations (accessibilité, énergie...). 	<ul style="list-style-type: none"> + Maintenir le rythme de croissance afin de conforter le dynamisme du territoire. + Veiller à une mixité des profils de la population. + Anticiper le vieillissement afin de faciliter le maintien sur place des personnes âgées. + Proposer une offre diversifiée de logements, adaptée aux besoins de la population à tout âge et toute étape de la vie. + Mettre en place des actions de réhabilitations du parc de logements. 	<p>Adapter le projet de développement aux tendances démographiques observées et définir les besoins en logements à l'échelle de l'EPCI.</p> <p>En complément des objectifs définis par le SCoT, la CCVM déterminera les objectifs par commune en fonction, de leur rôle au sein de l'armature, de leurs contraintes propres et des possibilités avérées de développement urbain.</p> <p>Etendre la mise en œuvre des orientations du SCoT approuvé, relatives aux besoins en matière de logements, au Val Marnaysien.</p> <p>Les communes identifiées dans l'armature urbaine devront jouer, un rôle adéquat en lien avec leur positionnement au sein du SCoT.</p> <p>Pour le bâti ancien, l'enjeu sera à traiter lors de l'évolution du SCoT sur l'ensemble du territoire</p>

<p>Dynamiques économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> + 25% des actifs travaillent dans le Val Marnaysien et 63% dans le Grand Besançon. Le Val de Gray n'attire que 3% des actifs. + Marnay regroupe la plus grande part des établissements et des emplois (50 % des emplois et 22% des établissements) + Le secteur agricole représente 15% des établissements. + Les importantes ZAE (Marnay et Ruffey-le-Château) profitent par leur localisation de l'effet de la RD67. + La présence de petites zones d'activités, occupées ou partiellement occupées, dans les communes de Bonboillon, Cugney et Courcuire. + D'autres zones, encore inoccupées, sont inscrites dans les documents d'urbanisme locaux. + Des activités implantées dans les espaces urbanisés perdurent ou cessent de fonctionner. 	<ul style="list-style-type: none"> + Renforcer les secteurs économiques pourvoyeurs de l'emploi local. + Conforter les ZAE communautaires (Marnay et Ruffey-le-Château). + Analyser l'adéquation entre l'offre de ZAE et les besoins réels sur le territoire. 	<p>Conforter les ZAE communautaires de la CCVM dans le schéma d'armature des ZAE du SCoT et définir le potentiel foncier mobilisable pour ces ZAE à l'échelle de la CCVM.</p> <p>Etendre la mise en œuvre des orientations du SCoT approuvé, relatives à l'accueil des activités, au Val Marnaysien.</p>
<p>Equipements commerces, et services</p>	<ul style="list-style-type: none"> + Trois communes structurent le territoire : Marnay concentre la plupart des services, commerces et équipements, Recologne et Emagny, également équipées, sont en appui. + D'autres communes possèdent de manière plus ponctuelle un service ou un équipement scolaire : Lavernay, Sornay, Pin et Chambornay-lès-Pin. 	<ul style="list-style-type: none"> + Conforter la répartition territoriale de l'offre en commerces et équipements dans les pôles structurants du Val Marnaysien afin de privilégier les déplacements de proximité. + Assurer le maintien de commerce de proximité dans les communes afin de répondre aux besoins des populations et assurer une vitalité des villages. 	<p>Etendre la mise en œuvre des orientations du SCoT approuvé, relatives à l'accueil des services, commerces et équipements, au Val Marnaysien.</p>

<p>Consommation foncière et planification</p>	<ul style="list-style-type: none"> + Un développement au coup par coup entraînant un mitage des espaces et une consommation de terres agricoles. + Des formes urbaines consommatrices d'espaces. + Une organisation de l'urbanisation complexifiée par la présence d'emprises agricoles actives en cœur ou bordure de village. + Une bonne couverture du territoire en documents d'urbanisme mais dont plusieurs sont à actualiser. 	<ul style="list-style-type: none"> + Limiter la consommation de terres agricoles. + Organiser la cohabitation entre le développement urbain et l'activité agricole. + Faire évoluer les anciens documents d'urbanisme pour disposer d'outils adaptés à une gestion raisonnée de l'espace (opération d'aménagement d'ensemble...). 	<p>Etendre la mise en œuvre des orientations du SCoT approuvé, au Val Marnaysien afin d'économiser le foncier.</p>
<p>Cadre de vie et paysage</p>	<ul style="list-style-type: none"> + Un patrimoine bâti et paysager notable inquiété par l'urbanisation. + Un paysage en mutation avec l'extension de l'urbanisation le long des axes routiers, des formes urbaines et opérations peu intégrées à l'existant. + Des continuums urbains se forment le long des axes routiers. + Un développement de zones d'activités en entrées de communes, le long des axes majeures. + Des atouts récréatifs au bord de l'Ognon. 	<ul style="list-style-type: none"> + Préserver la qualité et la diversité des paysages urbains et paysagers : <ul style="list-style-type: none"> • en définissant les bonnes limites du développement urbain pour maintenir les silhouettes des villages et moins consommer de terres agricoles, • en maintenant des coupures paysagères entre les communes pour préserver les identités propres. • en proposant des formes urbaines plus proches des caractéristiques villageoises. • en maîtrisant qualitativement le développement des entrées de communes. + Valoriser le tourisme et les activités de loisirs le long de l'Ognon. 	<p>Etendre la mise en œuvre des orientations du SCoT approuvé relatives à la prise en compte du paysage, au Val Marnaysien.</p> <p>Etendre la mise en œuvre des orientations du SCoT approuvé, relatives au tourisme, à l'Ognon.</p>

Espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Une continuité écologique forte autour de l'Ognon mais dont la qualité écologique est à améliorer. ⊕ De nombreux zonages naturalistes (ZNIEFF de type 1, APPB, NATURA 2000, pelouses sèches...) traduisent la richesse écologique du Val Marnaysien ⊕ Des espaces agricoles importants et structurés autour d'importants ilots. ⊕ Le long de l'Ognon, le plan des surfaces submersibles (PSS) est en révision pour un plan de prévention du risque inondation (PPRI) afin de bien appréhender ce risque naturel. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Préserver les milieux remarquables, notamment la vallée de l'Ognon (forte concentration en zones humides), le secteur forestier nord pelouses sèches, les ZNIEFF... ⊕ Conforter et associer l'agriculture dans la préservation des milieux naturels. ⊕ Adopter des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement le long de l'Ognon. 	<p>Identifier les grandes continuités écologiques du Val Marnaysien, ainsi que leurs zones de dysfonctionnement et les inscrire dans le schéma du SCoT.</p> <p>Etendre la mise en œuvre des orientations du SCoT approuvé relatives à la trame verte et bleue, au Val Marnaysien.</p> <p>Accompagner la finalisation du contrat de Rivière de l'Ognon</p>
Ressource en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Plusieurs captages en eau potable existent sur le territoire de la CCVM ⊕ La plupart des captages ont donné lieu à des DUP afin de protéger la ressource. Des procédures de DUP sont en cours sur de nouveaux captages. ⊕ L'eau est globalement conforme aux exigences de qualité, cependant certains dysfonctionnements apparaissent dans quelques communes. ⊕ La ressource en eau n'est pas déficitaire. Elle offre aujourd'hui, des capacités suffisantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Maitriser les extensions de l'urbanisation qui peuvent amener un déploiement important et coûteux des réseaux. ⊕ Protéger les périmètres de captages afin d'éviter tout risque de pollutions. ⊕ Veiller à bien articuler les besoins en développement avec la capacité des réseaux AEP disponible. 	<p>Etendre la mise en œuvre des orientations du SCoT au Val Marnaysien.</p>
Energie	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Les secteurs du résidentiel et des transports routiers fortement consommateurs d'énergie ⊕ Des consommations d'énergie dépendantes des énergies fossiles et générées par l'utilisation de véhicules particuliers et le chauffage résidentiel. ⊕ Des consommations d'énergies qui, rapportées au nombre d'habitants, restent dans la moyenne du SCoT de l'agglomération bisontine. ⊕ Une part importante de la population susceptible d'être à l'avenir en situation de précarité énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Economiser les énergies. ⊕ Promouvoir une efficacité énergétique pour les constructions nouvelles. ⊕ Réduire le recours systématique à la voiture. ⊕ Améliorer la qualité énergétique du bâti ancien. 	<p>Etendre la mise en œuvre des orientations du SCoT approuvé, au Val Marnaysien afin de diminuer la consommation en énergie et réduire les émissions de GES.</p> <p>Pour le bâti ancien, l'enjeu sera à traiter lors de l'évolution du SCoT sur l'ensemble du territoire.</p>